

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 48 (1963)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mai 1963 - 48^e année - Paraît chaque mois

5

**Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
Système Raiffeisen**

Convocation

**à la 60^e assemblée ordinaire
des délégués**

**samedi 22 juin 1963, à 10.30 heures,
à la Halle des Fêtes de l'Olma à Saint-Gall**



Saint-Gall, lieu du Congrès

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution du président de l'Union . G. Eugster, D^r vét.,
ancien conseiller national
2. Désignation de quatre scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de l'Office de A. Edelmann, D^r en dr.,
revision et sur la situation des Caisses directeur
affiliées
4. Présentation des comptes et bilan de P. Schwager,
1962 ; rapport sur l'activité de la Caisse directeur
centrale
5. Rapport et propositions du Conseil de René Jacquod,
surveillance conseiller national
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan
au 31 décembre 1962 et la répartition du bénéfice.
7. Election complémentaire au Conseil de surveillance (période
1960-1964) et nomination du président de ce Conseil.
8. Revision des statuts :
a) article 7 des statuts normaux ;
b) article 9, chiffre 2, des statuts de l'Union.
9. Discussion générale.

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 10 mai 1963.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : G. Eugster.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1962

Il est de tradition, après la clôture d'un exercice, de commenter les résultats matériels enregistrés par l'ensemble du mouvement. Mais il sied avant tout de mettre l'accent sur la nouvelle prestation fournie par les 1087 Caisses affiliées, gérées dans une proportion de 90 % par des caissiers agriculteurs, artisans, fonctionnaires ou ouvriers, donc profanes en la matière. Le zèle manifesté par plus de 1000 caissiers pour l'accomplissement minutieux et fidèle de leur tâche et, par surcroît, d'une foule de menus travaux en corrélation avec l'établissement des comptes annuels mérite un hommage tout spécial. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude pour leur gérance prudente et sérieuse.

Les chiffres que nous commentons ressortent du tableau statistique figurant en dernière page de ce numéro. Les 10 fondations intervenues en 1962 ont porté à 1087 le nombre des Caisses affiliées. Trois fondations ont eu lieu au Tessin, 2 en Argovie, 2 dans le canton de Vaud, alors que le canton de Berne, la Thurgovie et le Valais romand enregistrent chacun une nouvelle Caisse. Par ailleurs, les anciennes Caisses, à quelques exceptions près, sont parvenues à recruter de nouveaux membres dans leur rayon d'activité, ce que confirme d'ailleurs l'élargissement massif de l'effectif global des sociétaires. Ce dernier s'est accru de 129 572 à 133 037 unités. La progression effective est ici de 3465 membres, dont 306 proviennent des 10 nouvelles fondations.

Messagers de l'idéal Raiffeisen, ces 133 037 coopérateurs solidairement responsables représentent une garantie de première valeur pour les déposants. En effet, quel volume de solidarité, de sens des responsabilités, d'esprit social ne personnifient-ils pas ? Treize Caisses Raiffeisen font ressortir un effectif excédant 500 sociétaires. Parmi celles-ci, nous comptons Mels et Einsiedeln avec respectivement 755 et 761 membres.

L'augmentation de la somme des bilans représente sans contredit le baromètre de l'activité déployée par les Caisses affiliées au cours de l'exercice écoulé. Affichant l'élargissement encore jamais atteint de 241,4 millions de francs ou de 11,1 %, le bilan général s'élève à 2411,8 millions. Cette augmentation était en 1961 de 200,3 millions, soit de 10,1 %. Elle est donc, pour 1962, de 41 millions supérieure. D'autre part, la composition du bilan global est aussi importante que l'accroissement qu'il révèle. C'est ainsi que les fonds confiés participent à l'élargissement précité à raison de 224,3 millions de francs, soit 162,6 millions de dépôts d'épargne, 25,9 millions d'avoirs en compte courant, 22,1 millions de place-

ments obligataires et 13,7 millions d'avoirs en comptes de dépôts.

Par ailleurs, les crédits sollicités par les Caisses à la Centrale affichent également une augmentation de 9 millions de francs. Il importe pourtant de préciser qu'ils se meuvent dans un cadre des plus modestes, puisqu'ils ne représentent qu'une somme de 24,5 millions, soit exactement le 1 % de la somme du bilan général, alors que les avoirs des Caisses de l'Union ont atteint 419,3 millions, autrement dit le 17,4 % de ses actifs. Parmi les crédits de l'Union, 22,5 millions ont été accordés à titre d'avances sur les dépôts à terme des Caisses, tandis que 2 millions seulement sont à considérer comme crédits en blanc.

En 1962, 9 Caisses Raiffeisen ont nouvellement franchi le cap des 10 millions de bilan, si bien que le mouvement en compte désormais 33, soit 16 dans le canton de Saint-Gall, 7 en Thurgovie, 3 dans chacun des cantons d'Argovie et de Bâle-Campagne, 2 dans le canton de Soleure, une dans le canton de Schwyz et dans le Bas-Valais. Par ailleurs, 78 autres Caisses ont dépassé la limite des 5 millions de bilan, ce qui porte ces dernières à 111.

Dans le bilan d'ensemble des Caisses affiliées, les dépôts d'épargne occupent le poste principal du passif avec 1558 millions, soit le 64,6 % du bilan contre 64,3 % pour l'exercice précédent. D'autre part, les bons de caisse s'élèvent à 377,6 millions (15,7 %), suivis des avoirs en compte courant avec 233,8 millions (9, %) et des comptes de dépôts avec 84,9 millions (3,5 %).

Qu'est-il advenu de cette augmentation de bilan, en d'autres termes, quelle a été l'évolution des actifs ?

Les avoirs des Caisses à la Centrale ont progressé de 57,5 millions de francs, autrement dit les dépôts à terme de 38,5 millions et les avoirs à vue de 19,0 millions, alors que l'encaisse s'est élargie de 3,3 millions de francs. Ainsi, l'accroissement de la liquidité des Caisses, si l'on tient compte intégralement des placements à terme qu'elles entretiennent à l'Union, s'élève à 60,8 millions, représentant ainsi le 25 % de la progression du bilan. Cette heureuse constatation confirme que les Caisses ont encore amélioré leur capacité de paiement, puisqu'elles disposaient, à fin 1962, de disponibilités en espèces et d'avoirs à la Centrale atteignant 449,5 millions de francs, montant couvrant le 18,7 % des actifs.

Du point de vue du volume et non de la proportion, le portefeuille des hypothèques affiche l'accroissement le plus substantiel parmi les différents compartiments de l'actif. Ainsi, en 1962, les placements hypothé-

Merci, maman

*Pour les nuits de nos maladies,
Pour les bons gâteaux que tu fais,
Pour les soirs auprès de la lampe,
Quand tu recouds nos tabliers,
Merci, maman.*

*Pour la soupe et le lait bien chauds,
Pour le feu qui salit tes mains,
Pour la lessive qui les gerce,
Merci, maman.*

*Pour le creux douillet de tes bras,
Pour la musique de ta voix,
Pour les chants qui nous ont bercés,
Pour les pleurs que tu as versés,
Merci, maman.*

*Pour le travail de chaque jour
Que tu fais avec tant d'amour,
Merci, maman.*

Marthe Amiot.

caires se sont accrus de 127,8 millions de francs, ce qui correspond au 53 % de l'augmentation du bilan. Ils notent ainsi une avance de 9,4 % pour atteindre la somme de 1489 millions de francs et représentent ainsi le 61,8 % de tous les actifs. Ils sont suivis par les avances aux communes qui progressent de 21,4 millions ou de 14,5 % pour s'établir à 168,8 millions de francs. En 1961 déjà, l'avance enregistrée par ce compartiment s'était avérée particulièrement sensible avec 22,8 millions, ce qui fait que la progression est de l'ordre de plus de 44 millions pour les deux années.

Nous avons remarqué également que les autorités communales apprécient de plus en plus les services de nos Caisses et les avances qu'elles procurent dans le trafic financier au village. En fait, si les Caisses avaient pu disposer d'une liquidité encore plus forte, les avances aux communes se seraient certainement avérées plus élevées, car plusieurs demandes furent acheminées vers la Caisse centrale, faute de disponibilités de la Caisse locale. Malheureusement, toutes ne purent être prises en considération, l'Union étant soumise aux dispositions de la convention visant à la limitation des crédits. Dans cet ordre d'idées, la centrale s'est toujours efforcée de donner la préférence aux communes qui travaillent avec la Caisse locale.

De leur côté, les crédits en compte courant se sont élargis de 21,3 millions, ou de 15 %, pour s'élever à 162,8 millions, alors que les prêts à terme gagés n'ont avancé que de 4,4 millions, soit de 5,3 %, pour atteindre 89,1 millions.

Dans les actifs toujours, nous trouvons le portefeuille des titres et fonds publics avec 20,3 millions. Les parts sociales à l'Union ont augmenté de 2,5 millions et celles de la Coopérative de cautionnement de fr. 485 600.—, ce qui fait un accroissement total de fr. 2 985 600.—.

Pour clore le chapitre des actifs, relevons encore le poste « Immeubles » qui figure au bilan général par 9,3 millions de francs, montant supérieur de 1,1 million à celui de l'exercice précédent. Ce compartiment se répartit à raison de 84 bâtiments à l'usage des Caisses, pour une somme de 8,96 millions, et de 5 autres immeubles. Ces derniers affichent un recul d'une unité, tandis que 7 nouvelles Caisses ont procédé, en 1962, à l'acquisition ou à la construction d'un bâtiment pour y installer leurs bureaux.

Un rapide examen du compte d'exploitation nous révèle que les intérêts actifs se sont élevés à 78,5 millions de francs, chiffre en augmentation de 7,7 millions ou de 10,9 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Ainsi, la somme du bilan global s'étant accrue de 11,1 % et les intérêts actifs de 10,9 %, la proportion est pour ainsi dire pareille. Par ailleurs, ces derniers représentent le 99,7 % des recettes totales de nos Caisses, les recettes diverses n'atteignant que fr. 214 000.—.

Cette constatation confirme de manière évidente à quel point le facteur de la rentabilité est tributaire de la marge de gain. Celle-ci s'est encore affaiblie l'an dernier, ce qui confirme d'ailleurs l'augmentation des intérêts passifs qui passent de 41,5 à 46,1 millions, progressant ainsi de 4,6 millions, ou de 11,2 %. L'accroissement est donc supérieur à celui des intérêts actifs, voire même à celui de la somme du bilan. Dans le secteur des impôts perçus à la source, les Caisses Raiffeisen ont livré l'an dernier à l'Administration fédérale des contributions la somme respectable de 16 millions de francs, alors qu'elles se sont acquittées de leurs propres impôts à raison de fr. 1 870 000.—, soit fr. 346 454.— de plus qu'en 1961, année au cours de laquelle la plupart de nos institutions avaient payé l'impôt de défense nationale pour deux ans, donc pour 1962 également. Ainsi, compte tenu de l'évolution croissante de nos Caisses, celles-ci deviennent de plus en plus des contribuables appréciés des communes qu'elles desservent.

Les frais effectifs d'administration, autrement dit les indemnités allouées aux caissiers et les frais généraux, atteignent la somme de 7,4 millions, dont plus de 4 millions pour les salaires seulement. L'accroissement des frais d'administration est de fr. 712 000.—, soit le 10,6 % comparé à celui de 1961. Il est donc inférieur à celui

qu'enregistre la somme du bilan. De cette dernière, les frais généraux en représentent le 0,308 %.

En augmentation de fr. 455 000.— par rapport au résultat de l'année précédente, le bénéfice net s'élève à fr. 6 413 797.—. Il n'a donc progressé que de 7,6 %, soit dans une mesure nettement inférieure à celle du bilan, ceci en raison de la régression affichée par la marge de gain. Dès que celle-ci perd quelques points, même minimes, l'excédent net d'exploitation s'en ressent aussitôt, nos Caisses n'ayant pratiquement pas d'autres sources de revenus, contrairement aux banques qui bénéficient de diverses commissions, etc.

Majorées de l'excédent net d'exploitation de fr. 6 413 797.—, les réserves atteignent la somme respectable de fr. 98 021 000.—. Par ailleurs, les parts sociales se sont accrues

à 13,4 millions, ce qui porte à 111,4 millions les fonds propres effectifs des Caisses affiliées.

En résumé, l'essor matériel enregistré par les Caisses Raiffeisen en 1962 est des plus réjouissants. Il ne fait que confirmer l'heureux renforcement du mouvement et l'amélioration constante de ses prestations au service des classes rurales. Il est équitable, en conséquence, de remercier tous ceux qui ont contribué aux succès nouvellement remportés, tout spécialement les quelque 10 000 membres des Comités de direction et des Conseil de surveillance de leur activité désintéressée. Puissent ces brillants résultats les encourager à poursuivre leur activité au profit de nos communautés villageoises.

*Extrait du rapport du directeur
A. Edelmann, Dr en droit,
au Conseil d'administration.*

Chronique économique et financière

La situation économique

L'activité économique se poursuit chez nous sous le signe de la haute conjoncture. On observe cependant des indices d'accalmie dans les divers secteurs, spécialement dans celui des biens d'équipement. Dans l'industrie d'exportation, l'entrée des commandes et la progression du niveau de l'emploi se sont ralentis en raison de la concurrence internationale accrue. La hausse des importations a également marqué le pas, atteignant le 12 % en 1962, contre 21 % une année auparavant. Cela n'a cependant pas empêché la balance commerciale d'enregistrer en 1962 un déficit record de 3,4 milliards de francs, contre 2,8 milliards en 1961.

Dans l'industrie du bâtiment, le ralentissement se fait également sentir. Certes, le nombre des logements construits en 1962 n'est guère inférieur au chiffre de 1961, mais le total des constructions autorisées présente en revanche une diminution de 10 %. Au cours des prochaines années, le secteur de la construction sera fortement mis à contribution par les pouvoirs publics, nous le disons plus loin.

L'évolution des prix ne laisse pas d'être inquiétante. Durant l'année 1962, l'indice des prix à la consommation a progressé de 3,2 % sous l'influence de facteurs essentiellement internes. Etant donné que les forces de travail continuent à faire défaut alors que l'expansion économique se poursuit à un rythme accéléré, on peut s'attendre à ce que les tensions inflationnistes subsistent en 1963.

Dans son exposé à la 55^e assemblée générale de la Banque nationale suisse, M. W.

Schwegler, président de la direction générale, reconnaît notre dépendance toujours plus prononcée envers l'étranger. Ce qui est absolument anormal et périlleux dans cette situation conjoncturelle, dit-il, c'est que l'appareil de production a pris une extension qui dépasse de beaucoup les limites naturelles de la capacité du pays. Notre dépendance envers l'étranger se manifeste sous trois formes : présence chez nous d'environ trois quarts de million de travailleurs étrangers ou le tiers de notre population active ; recours à l'étranger pour notre approvisionnement en marchandises, dans une mesure encore jamais observée jusqu'ici ; enfin, constatation que la formation interne de l'épargne a été, en 1962, de plus de 2 milliards de francs inférieure aux besoins des investissements et qu'en conséquence nous avons dû financer une partie importante de notre croissance économique — à peu près 20 % — au moyen de capitaux étrangers.

En bref, l'essor de l'économie persiste et M. Schwegler termine son exposé en déclarant que les divers dangers que recèle notre surexpansion conjoncturelle exigent de tous les hommes assumant des responsabilités, chez les employeurs comme chez les salariés, mais aussi au sein des autorités, à tous les échelons, qu'ils manifestent une volonté accrue en vue d'aboutir à une attitude raisonnable et solidaire. Le maintien de fondements sains pour une économie prospère et la lutte contre la dépréciation de la monnaie sont l'affaire du peuple tout entier.

Le problème est cependant bien complexe. La seule solution valable, dit-on,

MAMAN

*Premier mot que l'enfant bégaie,
Premier penser dont il s'égaie,
Maman !*

*Chère étoile du premier âge,
Refuge du premier orage,
Maman !*

*Tendre appel de l'homme qui pleure,
Mot doux qui rend l'âme meilleure,
Maman !*

*Guide sûr de l'humaine route,
Juge clément que l'homme écoute,
Maman !*

*Dernier mot, dernière prière
Où l'homme met son âme entière,
Maman !*

*Dernier espoir, abri suprême
Où vit et meurt tout ce qu'il aime,
Maman !*

X. Privas.

consiste à réduire les investissements et à différer la mise en chantier des constructions et des routes qui ne sont pas impérativement urgentes. Il est facile de l'écrire ; il est extraordinairement plus délicat de réaliser un tel tour de force.

Qu'on en juge par le fait que le programme multiannuel (cinq prochaines années) des commandes que les administrations et entreprises publiques se proposent d'adjuger à l'industrie et à l'artisanat se montent à 5080 millions de francs (contre 3172 millions au programme de 1958). Il s'agit ici de la Confédération, des cantons, des communes, des chemins de fer et des entreprises électriques. Si notre gouvernement en appelle à la modération dans l'industrie privée, la hausse massive du programme multiannuel 1963-67 (+ 60 %) nous prouve malheureusement que, pour montrer l'exemple, il ne faut pas compter sur la Confédération.

Mais comment donner suite à des commandes de plus en plus importantes sans augmenter la capacité de production ? Or, pour atteindre ce but, il n'y a que deux moyens : augmenter les effectifs en recourant encore plus à la main-d'œuvre étrangère et améliorer la productivité par l'achat de nouvelles machines poussant à l'automatisation. Mais acheter des machines, cela signifie « investir », donc augmenter la surchauffe. Voilà bien le cercle vicieux dans lequel on se débat. Et il faudra toute la sagacité des autorités avec la collaboration

sincère des industries privées pour en sortir.

Soulignons enfin que le grand profiteur de la surchauffe, dans l'immédiat, c'est bien le fisc fédéral. N'a-t-il pas encaissé, en 1962, 650 millions de plus qu'en 1961 ? L'année dernière, le rendement brut des recettes fiscales de la Confédération s'est élevé au montant de 3628 millions de francs contre 2978 millions l'année précédente. Ce n'est pas sans une joie bien atténuée qu'on en prend connaissance. En effet, de trop abondantes recettes fiscales ne poussent guère les pouvoirs publics à économiser les deniers du contribuable. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la plupart des corporations importantes de droit public n'appliquent guère les recommandations de modération qu'en haut-lieu on prodigue à l'économie privée ? Ni dans l'intérêt général, ni dans l'intérêt des finances publiques, on ne saurait se féliciter de cet état de choses.

Le marché monétaire et financier

La situation n'a guère évolué. Notre marché monétaire et financier a conservé sa liquidité du fait notamment du retard apporté par les intempéries aux travaux du bâtiment et partant à l'utilisation des crédits ouverts. Les taux pratiqués sont demeurés, en conséquence, à peu près stationnaires.

Cependant, l'afflux de fonds en provenance de l'étranger s'est sensiblement ralenti et le marché suisse des capitaux commence tout de même à présenter des signes de tension auxquels on s'attendait depuis un certain temps déjà. Les premiers emprunts suisses par obligations émis cette année sont pour la plupart munis d'un taux d'intérêt plus élevé. Même si les rendements n'accroissent encore, pour l'instant, aucune amélioration bien notable, étant donné que les prix d'émission ont été simultanément relevés, ce changement dans le taux d'intérêt n'en est pas moins symptomatique.

Ce taux est présentement de 3 3/4 % pour les emprunts de la Confédération, des instituts hypothécaires de premier ordre et des banques centrales des lettres de gage alors que les entreprises hydro-électriques offrent normalement le 4 %. Les prix d'émission subiront-ils un changement en faveur des créanciers ? Un éventuel changement ne peut provenir que des forces de l'offre et de la demande. Or les besoins d'émissions sont considérables. On en discute déjà le calendrier pour le quatrième trimestre de cette année et même pour le début de 1964. Le marché suisse des capitaux devra fournir les moyens de financement pour les nombreux investissements publics et pour permettre le programme d'équipement. La demande reste donc forte, aussi bien à court terme qu'à longue échéance, tandis que du

côté de l'offre de capitaux, la prorogation du Gentlemen's Agreement endiguera encore ceux qui viennent de l'étranger.

Et que penser de la restriction des crédits ? Si la théorie la présente sous un jour favorable, la réalité est souvent bien différente, son succès se trouvant limité. Il ne fait aucun doute que l'approvisionnement abondant du marché a donné une impulsion à la conjoncture, d'où nécessité d'une politique monétaire et de crédit en tant qu'élément régulateur. Mais malheureusement, les effets des restrictions ne touchent qu'une partie des investissements projetés. Tous les projets réalisés au moyen de l'autofinancement échappent aux mesures prises par la Banque nationale. Les grandes entreprises et les pouvoirs publics ont la possibilité de couvrir leurs besoins financiers par leurs propres moyens, donc sans recourir à l'emprunt. L'efficacité de la politique de contraction du crédit se trouve ainsi bien limitée à maints égards. Cette politique présente même un inconvénient grave tant économique que psychologique, déclare M. H. Küng, directeur de la Banque centrale coopérative de Bâle, en ce sens qu'elle s'opère au détriment des milieux économiques les plus faibles qui ont l'obligation de recourir au crédit. La satisfaction de leurs besoins devrait être facilitée plutôt qu'entravée. A la longue, cette méthode est propre à rendre les puissants encore plus puissants et à affaiblir les moyens de concurrence des faibles.

Force nous est de reconnaître qu'il n'existe pas de panacée de nature à modifier fondamentalement la tendance actuelle de la conjoncture, déclare encore M. Küng. D'ailleurs les opinions diffèrent et il est dans la nature de l'homme que chacun interprète les choses à sa manière, de même qu'il est dans la logique de l'instinct de conservation que chacun cherche à tirer autant d'avantages que possible de la conjoncture.

De son côté, la Confédération a agi aussi dans son propre intérêt en remboursant tout récemment un emprunt fédéral 2 3/4 % de 200 millions qui a renforcé d'autant les disponibilités de l'économie privée, plutôt que d'émettre un emprunt de conversion qui lui aurait coûté plus cher. Elle avait d'ailleurs fait la même opération en novembre dernier. Mais en augmentant ainsi le volume des moyens de paiements effectifs, la Confédération ne mène-t-elle pas, d'une singulière façon, la lutte contre les tendances inflationnistes, lutte dont on ne cesse de proclamer la nécessité en haut-lieu ? On ne peut s'empêcher de voir là une certaine contradiction.

Pour notre pays, le seul remède valable et durable à une éventuelle pénurie de capitaux comme à la surchauffe économique, c'est l'accroissement de la formation de capi-

taux. Il faut produire davantage, consommer moins et adapter notre programme d'équipement à nos propres ressources financières. Il y a un effort à entreprendre pour favoriser la formation de capitaux d'épargne. Il implique notamment la stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie, une rémunération suffisante de l'épargne et un traitement fiscal plus équitable des épargnants.

Cependant, à étudier les bilans des banques cantonales en 1962, force est de constater que la formation de capitaux augmente beaucoup moins que les besoins de crédits et que, sans l'apport des fonds étrangers, nous assisterions à un fort resserrement du marché des capitaux. Ainsi, les dépôts du public ont augmenté de 16 983 à 18 308 millions de francs, soit de 1325 millions pendant que les prêts et crédits passaient de 17 991 à 19 877 millions marquant l'augmentation de 1886 millions. Des observateurs avertis ont bien relevé que la formation de capitaux d'épargne est bien stimulée par la haute conjoncture, mais celle-ci accroît davantage encore les besoins de capitaux, d'où la complexité du problème. Il y aurait moindre mal si l'on avait la certitude que les capitaux étrangers qui se placent en Suisse l'étaient de façon durable. On pourrait alors les considérer comme les bienvenus à cette époque de besoins extraordinaires. Mais voilà la grande inconnue !

Pour nos Caisses Raiffeisen

Les Caisses rurales de crédit mutuel se placent à l'abri des brusques variations du marché de l'argent. Elles y sont moins sensibles et vivent sous le régime de la stabilité. Les variations ayant été très faibles depuis de longs mois, elles n'ont donc aucune raison de modifier les conditions d'intérêt qu'elles appliquent en conformité d'un budget rationnellement établi et des directives données dans nos précédentes chroniques.

Fx

Gall. Le défunt faisait partie du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement depuis mai 1960, où il avait remplacé le conseiller national Alban Muller. M. Michel portait un vif intérêt aux affaires de la Coopérative et se vouait spécialement à la cause des Caisses de sa petite patrie le Jura. Les coopérateurs suisses garderont de lui le meilleur des souvenirs.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, *M. Paul Klaus*, fondé de pouvoir, rapporte sur l'activité de la Coopérative de cautionnement durant l'année 1962. Son exposé fait ressortir des résultats réjouissants. 705 demandes de cautionnement ont été acceptées et 52 partiellement. Y compris trois cautionnements pour garanties bancaires, le total des engagements souscrits en 1962 s'élève à fr. 7 517,465.—, répartis en 760 positions. 96 demandes ont été retirées entièrement et 51 partiellement, tandis que 45 ont été refusées et 1 partiellement. Les cas en suspens à fin 1962 se montent à 166 pour un montant de fr. 2 396 470.40.

Le montant global des engagements en vigueur s'est accru de fr. 3 291 089.— pour atteindre la somme de fr. 23 758 379.— en 3280 positions. Vraisemblablement, notre Coopérative restera la plus importante du genre en Suisse.

M. Arnold Edelmann, Dr en droit et directeur de l'Union, brossa un tableau fort suggestif du compte de profits et pertes et du bilan de 1962. Le bénéfice réjouissant permettra au Conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale la bonification d'un intérêt aux parts sociales porté pour la première fois à 2 1/2 %.

Pour des raisons bien fondées découlant de l'expérience et de l'évolution de la situation économique, le gérant de l'institution recommanda l'élévation des limites appliquées actuellement dans les cautionnements.

Après discussion, le Conseil d'administration décida de proposer à l'assemblée générale de 1963 l'augmentation de fr. 10,000.— à 15,000.— de la limite des avances garanties uniquement par la Coopérative de cautionnement, et fr. 30,000.— à 50,000.— de la limite des avances garanties complétement par des sûretés sous forme de gage immobilier. Pour les simples cautionnements, la prime actuelle de 1/2 % sera portée à 3/4 % pour le montant dépassant fr. 10,000.—. L'élargissement de ces normes doit permettre aux agriculteurs et aux artisans de faire face plus aisément à leurs besoins financiers de plus en plus accentués. Il n'entre cependant pas en ligne de compte, par exemple, pour le financement de la construction d'une maison d'habitation à un seul appartement. D'autre part, l'engagement pour un cautionnement simple supérieur à fr. 10,000.— en faveur d'un artisan aura pour condition la présentation d'une comptabilité régulière ou l'expertise périodique par un professionnel.

Pour cause de surcroît de travail, le directeur Edelmann donne sa démission de gérant de la Coopérative de cautionnement. Le Conseil d'administration en prend acte et accepte cette démission non sans témoigner sa vive reconnaissance à M. Edelmann pour les grands mérites qu'il s'est acquis en conduisant notre Coopérative de cautionnement vers des succès incontestés. L'élection au Conseil d'administration de M. Edelmann est prévue pour la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration élit le nouveau gérant en la personne de M. Paul Klaus, fondé de pouvoir, de Niederhelfenschwil à Saint-Gall.

La 21^e assemblée générale se tiendra le 21 juin 1963, en fin d'après-midi, à Saint-Gall, dans le cadre du Congrès annuel.

PK.

Extrait des délibérations de la séance du 27 mars 1963 du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

La Coopérative de cautionnement de l'Union a tenu la séance ordinaire de printemps de son Conseil d'administration sous la présidence de l'ancien conseiller national *Gall Eugster*, Dr en médecine vétérinaire.

Ouvrant la séance, le président a rappelé la mémoire de *M. Sylvain Michel*, de Courtedoux (Jura), président du Conseil de surveillance de l'Union, décédé des suites d'une crise cardiaque, à Zurich, le 20 février 1963, en rentrant d'une séance de travail à Saint-

Le paysan moderne plus progressiste que l'industriel... mais pas récompensé de son effort

La productivité dont on a voulu faire un des thèmes essentiels de l'économie moderne continue à préoccuper les économistes et, en ce qui concerne l'agriculture, que de fois on entend les non-paysans dire aux paysans :

— Vous voulez augmenter vos revenus, faites comme les industriels, augmentez la productivité.

Conseil vraiment inopportun et qui rappelle le vieil adage : *médecin, guéris-toi toi-même d'abord*, si l'on en croit deux avis remarquables et concordants qui ont été

émis, l'un en France, l'autre en Allemagne, sur les résultats obtenus par le développement de la productivité depuis une décennie, dans l'agriculture et dans l'ensemble des économies nationales.

Ces deux avis ont été rapportés et soulignés au cours de la séance du 14 novembre 1962 de l'*Académie d'Agriculture de France*, dont le siège est à Paris.

En France, l'administrateur de l'*Institut national de la Statistique et des Etudes économiques*, M. Vincent, a publié en mai 1962 dans la revue *Etudes et Conjonctures*, une

très intéressante étude sur le problème de la productivité.

De ce travail résultent, du point de vue agricole, des conclusions d'un très haut intérêt.

M. Vincent, en effet, a abouti à la conclusion que *les progrès de l'agriculture durant la période considérée ont été supérieurs à ceux de l'ensemble de l'économie nationale et de l'économie non-agricole.*

Pour ce qui regarde l'agriculture française — et ce qui vaut de celle-ci vaut de la nôtre — ses progrès de productivité se sont élevés à 4,2 % par an depuis 12 ans pendant que les progrès de la productivité de l'économie non-agricole française ne s'élevaient qu'à 3,4 % et ceux de l'ensemble de l'économie nationale à 3,6 %. Il s'agit en l'espèce des progrès de la productivité globale faisant rentrer en ligne de compte tous les facteurs de productivité.

Et si l'on considère la productivité brute limitée au seul facteur travail on aboutit à un taux très supérieur de l'ordre de 6,5 % et même 7 %.

Ces constatations émanant d'une source aussi sérieuse ne manqueront pas d'étonner bon nombre de personnes qui se plaisent à représenter l'agriculture comme une branche de l'économie figée dans un immobilisme retardataire, rebelle à tout progrès.

L'opinion publique, en effet, ne s'attend guère à apprendre que c'est l'agriculture qui, depuis 1949, a le mieux pratiqué les méthodes modernes de productivité au point d'être en tête dans l'économie nationale.

Or voici qu'en Allemagne, le président de l'Association allemande des Paysans, M. Rewinkel, a abouti à des conclusions semblables à celles de M. Vincent.

« L'agriculture de l'Allemagne Occidentale, a-t-il déclaré, a augmenté sa productivité au cours des dix dernières années dans une mesure tout à fait extraordinaire et elle est même parvenue à dépasser l'industrie de l'Allemagne Occidentale, mais la situation des agriculteurs ne s'est pas améliorée pour cela. »

Ainsi les agriculteurs allemands se trouvent placés, au regard de la productivité, dans la même situation que les agriculteurs des pays voisins : haute productivité et diminution des revenus.

La recherche de la productivité a fait donc bénéfice à tout le monde sauf aux agriculteurs.

L'industrie, grâce à elle, a trouvé des débouchés importants et par ailleurs les avantages de la productivité ont été transférés aux consommateurs.

L'agriculture, au contraire, en dépit des énormes progrès de sa productivité, voit sa crise se développer encore.

Comment cela ?

C'est qu'en face de la productivité il faut mettre l'accroissement des charges qu'elle a fait peser sur le monde paysan.

M. Vincent remarque que « l'endettement des agriculteurs a pris des proportions inquiétantes et que l'investissement annuel en francs constants a plus que doublé en 12 ans, son rythme d'accroissement étant plus élevé que celui de l'amortissement. »

Pour notre seule Suisse, les investissements de l'agriculture représentent actuellement un total de plus de 15 milliards de francs dont 8 milliards uniquement pour les dettes. L'agriculture doit, chaque année, assumer sans restriction aucune les intérêts d'une pareille dette qui s'élèverait, selon les calculs les plus sérieux, à plus de 300 millions de francs par an !

Le Dr Gasser, de l'Université Commerciale de Saint-Gall, a calculé dernièrement qu'il est nécessaire d'investir dans l'agriculture plus de 57 000 francs par unité de main-d'œuvre, alors que dans l'ensemble de l'économie suisse cette même unité est estimée à quelque 30 000 francs !

A ces divers éléments qui absorbent immédiatement — et au-delà — les bénéfices

provenant de l'augmentation de la productivité agricole, il faut encore ajouter, pour la Suisse, les prix exorbitants des terres avec des taxes cadastrales non moins exorbitantes dans beaucoup de cantons, avec des impôts souvent sans aucune relation avec le rendement normal de terres agricoles.

Ainsi, malgré les efforts remarquables qui placent l'agriculture au faîte des diverses productivités d'une nation, le monde paysan est bien mal payé de son esprit réaliste et progressiste.

On dira donc que la doctrine de la productivité présentée comme le moteur unique de tout progrès économique est sujette à caution.

La productivité est un élément important, certes, mais il serait vain de lui demander d'être le fondement exclusif de toute prospérité. L'agriculture est là qui en apporte la preuve irréfutable.

C'est pourquoi le célèbre économiste Colin Clark pouvait dire non sans humour : « Le concept de la productivité est un concept brut. Si on cherche à le raffiner, il disparaît. »

Abbé Crettol.

Les dangers du succès

« Et, OUI ! le succès peut être un danger, surtout lorsqu'il est éclatant et qu'il a été très rapidement obtenu. Mais, même les Caisses dont la prospérité a été l'œuvre de nombreuses années, ne sont pas, pour cela, à l'abri de dangers qui peuvent, d'ailleurs, prendre des formes diverses. »

C'est en ces termes que s'exprime le rédacteur du « Bulletin de l'Association des Caisses de crédit mutuel libres » de France (7, rue de l'Evêque-Emilien, à Nantes) en présentant trois études traitant ce sujet mais provenant des unions nationales des Caisses de crédit mutuel de trois pays différents, de France, du Canada et de Suisse. En citant des extraits parus dans « La Revue Desjardins » du Canada et dans notre « Messager Raiffeisen », le rédacteur du bulletin prénommé se plaît à placer le problème sur le plan de son pays. Comme quoi les associations coopératives qui font appel à l'entraide et aux valeurs morales des individus sont amenées à faire les mêmes expériences, sont placées devant les mêmes préoccupations et sont en butte aux mêmes dangers face à la nécessité de maintenir intact l'esprit des fondateurs.

Ces trois extraits sont pour nous toute une leçon. Ils forment un tout et nous ne résistons pas au désir de les soumettre au jugement de nos lecteurs. Voici d'abord les considérations du rédacteur du « Bulletin

de l'Association des Caisses de crédit mutuel libres » de France :

« Lorsque la confiance dont jouissent dans la localité, les administrateurs et le caissier, est la cause principale de l'abondance de la trésorerie, cela ne prouve pas que les sociétaires qui ont apporté leurs disponibilités à la Caisse ont été guidés par le désir de participer à une œuvre d'entraide. Et il ne nous paraît pas non plus téméraire d'ajouter que les emprunteurs qui sont devenus sociétaires de la Caisse pour pouvoir y présenter une demande de prêt, ne sont pas tous des mutualistes convaincus. »

Trop souvent, les uns et les autres se reposent sur la réputation d'intégrité, de dévouement et de prudence des dirigeants ; ils leur laissent entièrement le soin de conduire les affaires de la Caisse. Ils ne s'intéressent pas, le moins du monde, à la marche générale de l'œuvre, ils n'imaginent pas un instant, qu'ils pourraient lui apporter leur concours en entrant dans le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance.

Le prêteur est bien tranquille : il sait que ses fonds sont en lieu sûr et qu'ils restent disponibles tout en lui rapportant un intérêt appréciable. Quant à l'emprunteur, il se félicite d'avoir trouvé les fonds dont il avait besoin, à des conditions avantageuses qu'il n'aurait pu obtenir ailleurs. En s'estimant satisfaits, ils ne voient pas plus loin que leurs petits intérêts personnels.

Certes, il ne faut pas généraliser !

Nous ne prétendons pas que tous les prêteurs et tous les emprunteurs soient ex-

clusivement bâtis sur ce modèle ; mais, le moins que l'on puisse dire, c'est que les administrateurs ne perdront jamais leur temps lorsqu'ils tenteront de faire comprendre aux nouveaux sociétaires que la Caisse est une œuvre à leur service, et qu'ils doivent aussi la servir.

Très bien ! Mais propager et défendre ainsi l'idéal mutualiste, cela présuppose que l'on est soi-même un mutualiste convaincu et agissant ! Nous sommes ainsi conduits à nous poser la question :

Les dirigeants de la Caisse sont-ils seulement des administrateurs prudents et avisés ? Ne voient-ils, eux aussi, que la matérialité des services rendus ?

Ici, aussi, nous nous garderons bien de généraliser et de jeter le discrédit sur les hommes dévoués qui ont accepté d'ajouter à leurs occupations professionnelles, à leurs soucis personnels, les charges et les responsabilités de l'administration ou de la surveillance d'une Caisse de crédit mutuel. Nous désirons seulement attirer leur attention sur les considérations suivantes :

Le succès matériel peut tendre — si l'on n'y prend garde — à modifier insensiblement le caractère de l'œuvre et à donner le pas à l'« affaire ». Certes, les premiers sociétaires, les premiers dirigeants qui ont adhéré à la Caisse — alors que celle-ci n'avait aucun passé derrière elle, et que l'on pouvait douter de son avenir et de la sécurité qu'elle offrait aux capitaux — étaient, en général, des hommes qui ont voulu faire un geste d'entraide fraternelle : on a fait appel à leur dévouement, et ils ont répondu généreusement.

Cependant, ces ouvriers de la première heure ne resteront pas éternellement en fonctions. Progressivement, l'âge, la maladie, etc... éclairciront leurs rangs, et chaque année apportera son contingent de nouveaux sociétaires, des sociétaires qui n'auront pas connu la période héroïque des débuts et qui — reconnaissons-le honnêtement sans vouloir leur en faire un grief — auront surtout été attirés par les avantages que, prêteurs ou emprunteurs, ils peuvent retirer de leur adhésion à la Caisse. Dans ces conditions, il n'est pas évident que ceux qui entreront ainsi dans la carrière quand les aînés n'y seront plus, sauront maintenir la Caisse dans l'esprit de ses fondateurs. »

L'éventualité de ce risque préoccupe également les responsables des Caisses populaires du Canada. En effet, nous citons en second lieu un extrait de l'article paru à ce propos, sous la signature de M. C. Vailancourt, dans l'éditorial du numéro d'avril 1962 de « La Revue Desjardins » :

« Vous savez tous, par expérience, que dans notre économie qu'inspire le libéralisme économique, ce ne sont pas les individus, ce ne sont pas les personnes qui comptent, mais bien l'argent, le capital qui détient la primauté en tout, à qui l'on sacrifie tout, même la vie des hommes. Au contraire, en coopération, et dans nos Caisses populaires en particulier, la première attention, la première considération est don-

née à l'individu, à la personne du sociétaire lui-même. Vous allez me dire que les Caisses populaires ne dédaignent pas le capital puisqu'elles se sont donné comme but, entre plusieurs, de recueillir les économies, les petites épargnes du peuple.

Si vous me permettez de répondre à cette objection, je vous dirai qu'il existe, en réalité, un risque de déviation dans nos Caisses populaires, dans la mesure même où nous nous laisserons égarer des principes spécifiques sur lesquels elles reposent.

Tant que, dans nos Caisses populaires, nous nous attacherons à respecter la primauté de la personne humaine, et à ne voir dans l'argent, dans le capital, qu'un instrument d'échange, un instrument d'entraide, un instrument de libération économique, contrôlé de façon démocratique par et pour toutes les personnes associées dans l'entreprise ou dans la Caisse populaire, nous n'aurons pas à redouter d'être assimilés aux institutions capitalistes...

... Que vous ayez l'ambition de développer vos Caisses populaires au maximum et d'étendre les services que vous offrez à toutes les familles de votre territoire social, cela est légitime ; mais faites-le en mettant l'accent sur les services distincts que la Caisse populaire est en mesure d'offrir. A cette fin, il est nécessaire que vous tous, administrateurs, gérants et employés des Caisses populaires, vous retourniez fréquemment aux sources de la doctrine, et que vous acceptiez de revoir les objectifs de la Caisse populaire et les fins pour lesquelles elle a été mise sur pied. »

Le président des Caisses populaires du Canada a foi en le développement remarquable de l'œuvre. Mais préoccupé de maintenir ces organes dans la voie tracée par le fondateur Desjardins, il voit dans leur succès matériel une cause possible de déviation. Il n'est donc pas seul à manifester cette crainte puisqu'avec lui et avec les coopérateurs de France, nous écrivions également les lignes qui suivent dans le numéro d'octobre 1961 de notre propre organe de presse sous le titre de notre éditorial « Vulgarisation de l'idée raiffeiseniste par la formation des élites », extrait que nous reprenons du Bulletin français déjà cité.

« ... Plus sont anciennes nos Caisses — 20, 30 ans et plus d'existence — plus s'estompent les mobiles qui ont déterminé leur naissance, plus aussi est grand le danger de voir baisser l'idéal qui animait les fondateurs et les poussait à l'action, le danger de voir s'affaiblir et peut-être se détériorer l'idée même qui a présidé à l'éclosion de l'œuvre. Loin de nous l'idée que cela doivent arriver, mais nous prétendons que le danger grandit de cette possibilité et même que cela arrivera inévitablement s'il n'est pas énergiquement écarté.

Plus se développe un mouvement comme le raiffeisenisme, plus aussi il devient important que soit vulgarisée et approfondie l'idée qui l'a inspiré. A chaque Caisse Raiffeisen, dans son rayon d'action, incombe la responsabilité d'une conservation intacte de l'idéal mutualiste original, de façon qu'il demeure vivant dans l'ensemble du mouvement.

Il ne suffit pas que les fondateurs d'une Caisse de crédit mutuel aient été bien orientés sur le sens et le but de la coopérative si, depuis 20 ou 30 ans, on n'a plus rien fait. Après 10 ans déjà, l'effectif des sociétaires se modifie profondément. La liste des adhérents s'allonge. Avec le temps et témoins des avantages considérables qu'offre l'institution de compensation de l'argent, les plus indécis finissent tous par s'engager avec l'équipe des plus jeunes.

Trop de ceux-là n'apprennent à connaître la Caisse que par son côté commercial, matériel. A ceux-là, il importe d'insuffler le véritable esprit de l'œuvre. Si un certain nombre de nouveaux venus se sont ralliés à la cause par conviction après avoir été orientés et instruits par les organes dirigeants, beaucoup trop n'ont été gagnés à la cause qu'au jour où ils eurent besoin de quelques milliers de francs de crédit. Mais on ne devient pas raiffeiseniste en souscrivant une part sociale ou en demandant l'ouverture d'un crédit. L'esprit de solidarité et de coopération y est trop souvent totalement étranger. S'ils sont sensibles aux avantages matériels de la coopérative, ces derniers venus aussi doivent être mis au courant du sens et de la portée de l'idée Raiffeisen qui doit leur en faire découvrir les bienfaits moraux.

Plus l'ensemble des sociétaires comprendra et approuvera l'idée, plus aussi la société sera en mesure de la réaliser et de la vivre intégralement. En conséquence, moins elle courra le danger de s'écarter de sa tâche, moins subsistera le risque que d'aucuns ne recourent à elle avec des exigences en opposition avec les statuts et son but. »

Avec nos confrères rédacteurs de France et du Canada, nous concluons à l'évidence de la formation de tous les coopérateurs à l'idée que la Caisse n'est pas seulement l'affaire des dirigeants mais de tous les sociétaires et qu'elle ne recherche pas uniquement à atteindre des buts matériels. Parce que c'est une œuvre, tous les adhérents doivent y participer de tout leur cœur et avec l'esprit des fondateurs.

Tâche noble entre toutes. Sans se décourager jamais, sans se laisser impressionner par l'insuccès d'une semence tombée dans un sol aride et sec, il faut suivre avec précaution et amour celle tombée dans un terrain favorable. La foi et la perspicacité des promoteurs du mouvement Raiffeisen leur ont valu une floraison d'institutions à l'image de leurs conceptions et dont nous avons la charge de maintenir brillante la flamme.

Fx

Une expérience de coopération rurale de crédit dans l'île de Ceylan

Dans *La Coopération agricole de France*, M. Colombain a fait l'histoire du développement du mouvement coopératif dans l'île de Ceylan. Nous allons essayer d'en détacher les enseignements pour l'édification des dirigeants de nos Caisses de crédit mutuel locales. Ce sera pour eux un enrichissement que de constater que les pionniers du mutualisme de crédit peuvent avoir des opinions opposées, partir de principes différents, s'engager sur des voies divergentes, guidés par une bonne volonté illimitée et une sincérité évidente, mais qu'expériences faites ils se retrouvent tous conquis par les seules et sages dispositions éprouvées qui sont à la base du pur raiffeisenisme, principes qui consacrent la valeur de l'œuvre du crédit rural chez nous.

Le premier texte législatif sur les coopératives de crédit à Ceylan a été promulgué en 1911. Comme en Inde, un certain nombre de fonctionnaires devaient être désignés pour aider et contrôler ces coopératives. Mais cette mission fut confiée à des services préexistants du département de l'agriculture dont le personnel, occupé à des tâches techniques propres, n'avait reçu aucune formation coopérative spécialisée. « C'est dire qu'il n'était pas en mesure d'accomplir, avec efficacité et sûreté, l'œuvre indispensable d'éducation, d'assistance et de contrôle » déclare M. Colombain.

Ce mouvement d'organisation coopérative prit donc un départ défectueux caractérisé par les traits suivants :

coopératives rurales de crédit exclusivement financées par l'Etat,

cercle d'activité beaucoup trop vaste.

Les membres ne se connaissaient pas, n'avaient entre eux aucun lien de confiance mutuelle. La gestion se trouvait entre les mains d'un petit groupe de dirigeants ; elle échappait au contrôle des sociétaires.

Alors que le crédit coopératif doit être rationnel, éducatif et surveillé, il était ici distribué sans frein et sans contrôle efficace, parce que les ressources n'étaient pas le fruit de l'entraide, mais provenaient presque exclusivement du Trésor public. Or, l'expérience universelle montre que les dettes envers l'Etat ne sont jamais prises aussi sérieusement en considération que les autres dettes. Au lieu d'améliorer la situation des bénéficiaires, ce crédit ainsi gaspillé ne faisait qu'accroître le degré d'endettement de la population.

Cette construction coopérative ne devait pas tarder à montrer ses faiblesses, à présenter de profondes lézardes. Si les promoteurs étaient empreints des meilleures inten-

tions, leurs méthodes se trouvaient en flagrante contradiction avec les préceptes de la pure doctrine coopérative. Cet état de choses devait inmanquablement conduire à une crise.

Pendant quatorze ans, on accumula les erreurs. La situation devint si dommageable aux finances publiques et au prestige de l'administration qu'on se décida à demander le secours d'un expert en coopération. Celui-ci fut nommé « codirecteur de la coopération ». Sous son impulsion, Ceylan ne tarda pas à devenir un modèle de coopération.

Du rapport de l'expert, nous extrayons ces quelques passages qui constituent toute une leçon :

« Pour poser de solides fondations à l'œuvre, on aurait dû étudier les méthodes éprouvées ailleurs... La coopération exige un effort intense d'éducation et un strict contrôle qui ne peuvent être apportés que par des personnes qui y consacrent tout leur temps et qui sont déchargées de toutes autres responsabilités... Les difficultés des coopératives existantes sont donc dues au fait qu'elles ont été créées sans préparation et qu'elles ont été ensuite livrées à elles-mêmes sans un contrôle efficace... »

On en vint au vrai système coopératif de l'effort personnel et de l'entraide. Les coopératives de crédit durent vivre par leurs propres moyens. L'Etat renversa la vapeur, c'est-à-dire qu'il n'accorda plus aucun prêt sans intérêt, ni aucune subvention aux organisations coopératives. Comprenant son vrai rôle qui est celui de donner une solide base légale au système coopératif puis d'aider, d'encourager les efforts de l'initiative privée, il distribua largement des crédits pour l'entretien d'un fonds de propagande coopérative qu'on considéra bien vite comme un heureux placement parce qu'il devait contribuer au bien-être de la population et à la prospérité du pays, mieux que des subventions stériles ou autres procédés de bienfaisance incapables de résoudre les problèmes économiques et sociaux.

Ainsi, après avoir favorisé les initiations au système, l'Etat laisse la responsabilité aux coopérateurs responsables. Il pousse à l'indépendance totale du mouvement qui ne doit plus rien attendre de ses largesses. Il se contente de surveiller, d'observer l'évolution de l'organisation après s'être assuré de l'introduction de la révision professionnelle obligatoire. D'étape en étape, l'évolution s'achève si bien qu'à ce jour Ceylan

est arrivé au stade où l'avenir peut être envisagé avec confiance et enthousiasme.

Si le mouvement des coopératives de crédit n'a pas encore atteint toute l'ampleur possible à Ceylan, il a cependant une importance qui lui permet d'entrevoir de belles réalisations. Il y a quelque trois ou quatre ans, le pays était équipé de plus de 3000 coopératives de crédit à responsabilité illimitée et de plus de 150 à responsabilité limitée. Les premières se rencontrent essentiellement dans les régions rurales, les autres dans les régions urbaines. On enregistre plus de cent fondations par année (305 en 1954) et le nombre des membres a largement dépassé la centaine de mille.

L'expérience de Ceylan est riche d'enseignement. La construction hâtive et artificielle d'un mouvement coopératif par des méthodes n'ayant rien d'orthodoxe ne devait être qu'un château de cartes. Sa transformation rapide par des experts en la matière, sous l'œil vigilant et intéressé de l'Etat, devait limiter les dégâts et mettre en évidence la valeur des principes éprouvés du système Raiffeisen. La leçon doit renforcer notre volonté de fidélité à l'idéal qui anime notre mouvement rural de crédit mutuel.

Fx

In Memoriam

† Max SCHOCH

chef d'expédition à l'Union suisse de Saint-Gall

Au matin du 21 janvier 1963 s'est répandue, parmi le personnel de l'Union, la triste nouvelle du brusque décès, des suites d'une crise cardiaque, du chef d'expédition, M. Max Schoch. Ce fidèle et zélé serviteur s'en est allé, sans bruit, comme fut toute sa vie remplie de modestie.

Bien qu'inconnu de nos lecteurs, M. Schoch a droit à un hommage public car il a joué un rôle non sans mérite dans les relations des Caisses locales avec leur Centrale. C'était lui qui présidait, à longueur de journées, à la réception et à l'expédition d'un courrier qu'on doit s'imaginer extrêmement intense avec le millier des Caisses suisses. Les dirigeants raiffeisenistes, les caissiers plus particulièrement lui doivent une pensée de reconnaissance.

Max Schoch était entré au service de l'Union, comme encaisseur, en 1933. Cet emploi exigeait de lui forte constitution, vive intelligence et assiduité. En 1950, il fut appelé au poste de chef d'expédition, fonction qu'il remplit avec la distinction qu'on sait jusqu'au jour de sa mort préma-

turée, à l'âge de 51 ans. Le fait que l'Union soit l'un des plus grands clients du bureau principal des PTT à Saint-Gall en dit long sur l'importance du travail qui incombe au chef de l'expédition. Max Schoch s'en est acquitté avec le sens du devoir et de sa pleine responsabilité.

La direction et le personnel de l'Union auront une pensée pieuse pour ce cher collègue et ami et garderont de lui le plus cordial souvenir. Que sa famille, ses neveux et nièces qu'il aimait tant, acceptent l'expression de notre vive sympathie !

PK

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Boudevilliers (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen fête ses 25 ans.

C'est dans la joie et avec des sentiments de reconnaissance, que plus de 60 membres et invités ont commémoré, le samedi 23 mars, le 25^e anniversaire de la fondation de la Caisse de crédit mutuel.

L'assemblée générale annuelle, tenue au collège, précède la manifestation officielle. Placée sous la présidence de M. Jâmes Jacot, on y entendit les rapports statutaires qui firent ressortir l'excellente situation et les progrès constants de la Caisse, ainsi que les services toujours plus grands que notre institution villageoise rend à la population laborieuse de nos villages. Le chiffre du bilan, en augmentation, se monte à fr. 1,417,000.— ; le mouvement des fonds, en 1693 opérations, dépasse 2 millions et demi. Les dépôts d'épargne, répartis sur 415 livrets, se montent à fr. 986,000.—, tandis que les prêts hypothécaires, qui se taillent la part du lion, dépassent légèrement un million. L'appréciable bénéfice de fr. 3800.—, intégralement versé aux Réserves, porte celles-ci à plus de fr. 56,000.—.

Avec infiniment de regrets, l'assemblée apprend la démission de son président du Comité de direction, M. Jâmes Jacot. Il est remplacé dans cette fonction par M. Charly Balmer, vice-président du dit Comité, et M. Charles Maeder entre comme nouveau membre des organes dirigeants. Le paiement de l'intérêt aux 91 parts sociales, met fin à l'assemblée générale ordinaire, suivie de la manifestation commémorative à l'Hôtel du Point du Jour.

Il appartient, au cours d'un excellent repas, à M. Jâmes Jacot, de souhaiter la bienvenue aux membres et aux invités, soit M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse, M. Pierre Urfer, vétérinaire, président de la Fédération cantonale neuchâteloise, M. Jacques Reymond, pasteur de la paroisse, M. Claude Vaucher, instituteur, à Dombresson.

Si une telle manifestation marquait une date, elle devait permettre aussi un retour en arrière, afin de rendre hommage aux pionniers de la première heure. Elle devait aussi être l'occasion de mesurer le chemin parcouru avec ses difficultés et ses réussites. C'est encore à M. Jacot qu'échoit cette tâche. Il rappela la séance d'information, suivie le même jour, de la constitution-fondation de notre Caisse Raiffeisen, le 5 décembre 1937, en présence de M. Heuberger, de l'Union suisse et de M. Pierre Urfer. 25 personnes présentes signèrent séance tenante le bulletin d'adhésion et devinrent ainsi membres fondateurs. Il donna lecture des noms de ces 25 membres, dont trois nous ont précédés dans la Patrie céleste : Marcel Calame, président du Conseil de surveillance, Charles Jacot et Pierre Bachmann ; l'assemblée se leva pour honorer la mémoire de ces trois membres trop tôt disparus. M. Jacot s'attacha aussi, à l'aide de chiffres, à montrer les progrès réalisés en 25 ans et proclama sa confiance dans l'avenir de notre petite banque villageoise.

M. Séchaud apporta ensuite le message et les vœux de l'Union suisse, rappelant que les coopératives de crédit mutuel, système Raiffeisen, sont répandues partout dans le monde entier et que

partout, elles rendent d'inappréciables services, appuyées qu'elles sont sur des principes solides et un idéal commun. Il fut suivi de M. Pierre Urfer, grand animateur de l'idéal Raiffeisen en terres neuchâteloises, qui dit sa joie de fêter le 25^e anniversaire de la Caisse de Boudevilliers, qu'il a largement aidé à fonder. Il s'attacha ensuite à démontrer qu'en face des idéologies matérielles actuelles, celle prêchée par le Christ finira par triompher. Il adressa pour terminer des vœux pour la prospérité de notre Caisse au nom de la Fédération cantonale. Ces deux délégués étaient leurs paroles de souvenirs tangibles destinés à marquer cet anniversaire mémorable.

Puis, M. Jacques Reymond, pasteur de la paroisse réformée de Fontaines-Boudevilliers-Valangin, membre fondateur de la Caisse voisine de Coffrane, aujourd'hui président du Conseil de surveillance de celle de Fontaines, exprime sa joie de se retrouver en famille raiffeiseniste, félicite la Caisse jubilaire et dit son admiration pour l'esprit de solidarité et de chrétienté qui est à la base des principes Raiffeisen.

Dans l'ordre des félicitations et vœux, M. Claude Vaucher, aujourd'hui à Dombresson, rappelle le temps qu'il a passé à Boudevilliers à la tête du Conseil de surveillance.

Puis, c'est au tour de M. Charly Balmer de prendre possession de ses nouvelles fonctions de président du Comité de direction. Il remercie de sa nomination et fait le vœu de conduire la Caisse à de nouveaux succès. Il se fait l'interprète de chacun pour adresser à M. Jâmes Jacot, démissionnaire, les remerciements les plus chaleureux pour les services rendus à la cause raiffeiseniste pendant ce premier quart de siècle, M. Jacot ayant été le premier et le seul président. Deux autres membres des organes dirigeants sont aussi à l'honneur aujourd'hui, soit M. Jules Vuillème, et M. Hermann Guyot, le premier membre de la direction et le second caissier, pendant les 25 ans écoulés. M. Balmer leur adresse vœux et félicitations et remet aux trois prénommés un magnifique souvenir, consistant en un plat d'étain dédié. Au cours de la soirée, le Chœur d'Hommes exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire, pour la joie de chacun.

La Caisse de Boudevilliers a bien fêté son jubilé de 25 ans. Elle peut avoir confiance en l'avenir et rendra certainement de grands services aux populations de nos villages.

H. G.

La Chaux-du-Milieu (Neuchâtel)

Assemblée générale du mardi 12 mars 1963, à 20 heures, au Collège. Cette séance est ouverte par les souhaits de bienvenue du président, M. E. Siegenthaler, aux 34 membres présents.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est adopté, le président, dans son rapport, souligne l'importance de cette assemblée, qui marque le 25^e anniversaire d'existence de notre institution. Il remercie tous ceux qui ont coopéré à la bonne marche de notre Caisse et spécialement notre dévouée caissière Mme Ruegger.

Le rapport de caisse présenté par Mme Ruegger, souligne l'équilibre financier de notre société, qui laisse, pour cet exercice un bénéfice de fr. 2027.— pour un roulement de fr. 73,232.—.

M. Krebs, président du Conseil de surveillance, dans son rapport, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants ; un intérêt brut de 5% sera attribué aux parts sociales. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Nominations statutaires : MM. A. Siegenthaler et H. Matthey, du Comité de direction, A. Krebs et G. Aeschlimann, du Conseil de surveillance, arrivant au terme de leur mandat, sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelles période de 4 ans.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales des sociétaires présents, le président engage chacun à participer à la réunion commémorative du samedi 16 mars 1963, laquelle marquera le jubilé de nos 25 ans d'activité.

Assemblée commémorative du jubilé

C'est dans la grande salle, décorée pour la circonstance, que s'ouvre la petite fête. On remarque dans les invités MM. Séchaud, délégué du siège central de Saint-Gall ; Jacot, secrétaire de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen ; Charpillod, pasteur de La Chaux-du-Milieu ; une délégation des autorités communales, des délégués des Caisses de communes voisines, ainsi qu'une grande participation de nos sociétaires, accompagnés de leurs épouses.

Sur la scène, en grande tenue, la Fanfare du village, a été mobilisée pour la circonstance.

Après une marche entraînante de la Fanfare, le président, M. Siegenthaler, ouvre la partie oratoire par des souhaits de bienvenue aux délégués et à l'assistance ; il est heureux de voir une assemblée aussi bien revêtue, ce qui prouve l'attachement des sociétaires à notre banque communale. Il rappelle les débuts de notre Caisse en 1938 tout en ayant une pensée émue pour les fondateurs, dont plusieurs sont aujourd'hui disparus. Il remercie les membres des comités qui ont travaillé au développement de notre Caisse, qui débuta il y a 25 ans avec 14 sociétaires et qui en compte aujourd'hui 50.

La Fanfare nous offre un concert, toujours apprécié par notre population et, pour terminer cette première partie, le Cantique suisse est joué et entonné par toute l'assistance.

Puis c'est au tour de M. Séchaud de nous apporter les vœux du Siège central ; par un exposé d'une haute valeur morale il fait comprendre à chacun les dangers de la surchauffe dans le monde financier, en soulignant les avantages du système Raiffeisen. Il remet, en terminant, le souvenir offert par le Siège central aux sociétés jubilaires.

Ensuite la parole est donnée à M. Jacot, qui nous apporte les vœux de la Fédération. Après un exposé intéressant, il offre le calendrier-souvenir qui ornera le bureau de notre dévouée caissière.

M. Siegenthaler termine cette partie officielle par un historique plein d'humour sur les origines de notre village et de ses environs.

Une collation est offerte et c'est dans une ambiance cordiale et amicale, animée par un bon vin du pays, que se termine cet anniversaire de la « Caisse Raiffeisen ».

H. M.

Orvin (Jura)

25^e assemblée ordinaire et Fête du Jubilé

Cette assemblée revêtait un caractère particulier, car elle coïncidait avec le 25^e anniversaire de la fondation de la Caisse d'Orvin, première du Jura-Sud.

L'ordre du jour habituel fut rapidement liquidé. Après les souhaits de bienvenue du président M. Roger Léchet, le secrétaire, M. Henri Boder, fit, par un verbal détaillé, revivre notre dernière assemblée. Puis le caissier, M. J. Mottet, donna lecture des comptes dont un exemplaire polygraphié avait préalablement été distribué dans tous les ménages du village. Bien que succinct, le rapport du caissier devait relever le réjouissant succès de l'exercice. La caisse comptait au 31 décembre 1961, 101 membres et fit en 1962 un chiffre d'affaires de plus de 3 millions en 1061 opérations.

La caisse d'épargne atteint fr. 909,420.— et comprend des dépôts du village, des environs directs, de plusieurs parties de la Suisse, voir de l'étranger. Les obligations s'élèvent à fr. 108,000.—, cependant que les comptes courants indiquent un solde net en fin d'exercice de quelque 300,000 fr.

Les débiteurs ont naturellement évolué et, de fr. 1,115,000.— qu'ils étaient en 1961, ils passent à fr. 1,374,000.— en 1962, dont fr. 1,099,000.— de prêts hypothécaires.

Tous ces chiffres furent naturellement commentés par le caissier qui, après avoir remercié déposants et débiteurs, ces derniers pour leur ponctualité, préconisa une nouvelle action de collaboration de tous les membres. Après avoir reporté le bénéfice de fr. 7255.—, les réserves atteignent fr. 68,500.—. Le caissier termina son rapport par quelques maximes dont nous relevons :

« Gagne ce que tu peux et soigne ce que tu gagnes. »

« Soigne bien tes centimes et les francs se garderont tout seuls. »

« Si tu achètes ce dont tu n'as pas besoin, il te manquera bientôt le nécessaire. »

Le président, M. R. Lécho, en exprimant sa joie de présider une assemblée aussi bien revêtue (65 membres), traita objectivement la situation ascendante de notre Caisse. Les chiffres qui viennent d'être lus, dit-il, parlent d'eux-mêmes et ne nécessitent pas de commentaires spéciaux. Après s'être penché sur l'état d'esprit de notre génération, la situation politique et économique en général, il exprima le vœu qu'en 1963 tous les secteurs de notre économie nationale profitent de la haute conjoncture qui depuis quelques années est bénéfique pour quelques régions.

M. Paul Villard, président du Conseil de surveillance, eut, comme de coutume, l'agréable fonction de provoquer une discussion sur les comptes et bilan. Se basant sur les contrôles effectués, il ne manqua pas de relever la valeur de nos placements, l'excellent résultat de l'exercice, et procéda aux votations finales.

Pendant la répartition de l'intérêt aux parts sociales, on servit habilement un rafraîchissement, aux sons de marches entraînant de la Fanfare et d'une belle audition du Chœur d'Hommes.

En ouvrant la manifestation jubilaire, le président souhaita la bienvenue aux nombreux invités, qui nous réjouirent par leur présence. Nous citons : MM. le préfet Sunier, le pasteur Gobat, le maire Mottet, Géo Froidevaux, L. Aubry, Giauque, Landry, Girardin, les représentants des corporations municipale, paroissiale et bourgeoise d'Orvin, les délégués des Caisses de crédit de Lamboing, Diesse, Prêles et Nods, les observateurs spécialement conviés avec l'espoir de saluer prochainement une caisse dans l'une des localités de Plagne, Vauflin, Romont et Péry.

Il appartenait à M. le pasteur Gobat d'ouvrir officiellement cette manifestation. Son message fit une profonde impression. Il sut relever les principes chrétiens du mouvement lancé par Raiffeisen dont il illustra la mémoire par des citations de circonstance.

En ce jour de jubilé, un historique de la Caisse jubilaire s'imposait et le caissier nous fit revivre une époque lointaine où les paysans d'Orvin se débattaient dans un dédale de billets (wechsel), d'emprunts de toutes sortes que se léguèrent les générations. En 1937, lors d'un camp paysan à Orvin, M. Urfer, de Fontainemelon, traita ce sujet « La Caisse Raiffeisen au service de l'agriculture ». Une sémence germa assez rapidement, nécessitant une nouvelle rencontre que dirigea M. Heuberger, de Saint-Gall. Et c'est ainsi que naquit le 6 février 1938 la première Caisse de crédit mutuel du Jura-Sud.

Le rapporteur ne minimisa pas les difficultés du début, mais il illustra avec joie son rapport des beaux succès, des belles victoires réalisées. Il sut bien à propos rappeler la mémoire des 18 signataires primitifs qui firent confiance à cette jeune Caisse, et principalement de ceux qui en

assumèrent la direction. Bien des places sont vides, car nous ne comptons plus que 8 fondateurs dont 4 en charges officielles, dès le début. Au souvenir des disparus, parmi tous les membres, l'assemblée observa quelques minutes de silence cependant que dans l'arrière-salle on entend « J'avais un camarade » joué par quelques trompettes.

Après avoir relaté les faits essentiels, M. J. Mottet exprima sa satisfaction des rapports avec l'Union, remercia principalement M. G. Froidevaux, reviseur, qui nous visita 11 fois durant ce quart de siècle, cependant que M. Buchler fit 9 revisions, M. Schmid 1 et M. J.-M. Froidevaux 2.

Le caissier devait aussi rappeler la mémoire de notre président jurassien M. S. Michel, que la mort nous a ravi il y a quelques semaines. Notre Caisse lui rendit les derniers devoirs, mais nous conservons tous un durable souvenir de ce pionnier des Caisses jurassiennes.

Représentant l'Union de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, en nous apportant le salut et les félicitations de notre centrale, profita de la circonstance pour définir la position des Caisses Raiffeisen au sein de l'économie nationale. Il retraça également le chemin parcouru par notre Caisse qui termine cette première étape sans enregistrer de perte, ceci ensuite d'une saine gérance. Terminant sa brillante allocution par de judicieux conseils, M. Froidevaux remit à notre président un superbe diplôme de l'Union, dédié.

Déplorant le brusque décès de M. Michel, président de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel, M. L. Aubry, qu'accompagnait M. Giauque, nous apporta aussi un message bienfaisant du comité. Feu notre président avait déjà préparé son allocution, car il se réjouissait de participer à ce jubilé. Nul, mieux que lui, ne pouvait nous dire ce qu'il sied de dire en pareille circonstance. M. Aubry nous lira quelques passages des salutations posthumes de M. Michel, puis il conclut en nous disant sa joie de se trouver à Orvin. La grande famille raiffeiseniste est étroitement liée, dit M. Aubry, elle ne connaît aucune frontière ni séparation pour ceux qui travaillent et suivent les traces et directives des Raiffeisen et Traber. La Fédération remet également à la Caisse locale le plateau traditionnel, et aux vétérans de l'administration, MM. R. Lécho, P. Villard, A. Aufranc, J. Mottet, le superbe portefeuille dédié.

Un chœur de circonstance remercia les délégués de Saint-Gall et du Jura pour leur apport substantiel, et félicita les bénéficiaires de ces attentions.

En ce premier jubilé il convenait de rappeler plus précisément les mérites de ceux qui, en 1938, signèrent les premières déclarations d'adhésion.

M. R. Juillerat, vice-président, dans un vibrant hommage, adressa aux courageux fondateurs, des remerciements pour les services rendus à la cause publique. Si nous ne pouvons saluer que 8 fondateurs sur les 18 signataires primitifs, la Caisse se devait de récompenser cette persévérance. D'accortes demoiselles remirent une superbe corbeille garnie aux heureux bénéficiaires qui ont noms R. Lécho, P. Villard, A. Aufranc, J. Mottet, déjà cités, et Arthur Auroi, Alfred Lécho, Arthur Mottet, Dr Paul Maire.

Se référant aux conclusions de MM. Froidevaux et Aubry, notre vice-président Juillerat tint à relever spécialement le dévouement de ceux qui furent à la tâche depuis 1938. « Je saisis toute l'étendue de vos sacrifices, dit-il, et j'associe à la gratitude que vous doit la Caisse, tous ceux qui vous ont secondés mais que la mort nous a ravés. Je pense en particulier à M. W. Auroi qui fut président durant 23 ans, à MM. Boder et Flückiger, membres des comités. C'est parce que vous avez tenu ferme l'étendard de Raiffeisen que vous avez mérité la reconnaissance spéciale de la Caisse de crédit et certes de la population du village. » Et ce fut une nouvelle marque de gratitude aux 4 vétérans administrateurs, en un magnifique plateau dédié.

Après toutes ces émotions, d'agréables produc-

tions de la fanfare et du chœur d'hommes mirent un terme à cette belle manifestation. Servi dans un minimum de temps, le banquet fut apprécié de chacun d'autant plus que parfaitement arrosé.

C'est au cours de ces quelques instants de détente que M. le maire Ch. Mottet, au nom des autorités d'Orvin, salua la belle assistance, souhaita la bienvenue aux nombreux hôtes d'honneur, exprima, en termes chaleureux sa satisfaction pour ce premier jubilé. Notre commune n'est pas étrangère au développement de la Caisse locale, elle en apprécie les mérites, le but et les résultats acquis, et, dit M. Maire, ses succès sont dus à la persévérance et au dévouement des fondateurs premièrement, et des dirigeants en particulier. Il était normal qu'ils soient fêtés et récompensés.

Puis M. Girardin, ancien caissier, nous dit sa joie de se retrouver dans cette atmosphère amicale ; il nous redit sa satisfaction d'avoir participé au succès de la Caisse pour laquelle il fait des vœux de prospérité. M. le préfet Sunier, qui nous honorait de sa présence, suivit avec intérêt l'historique de notre Caisse et il se réjouit avec nous de cette belle réussite. Tout ce que l'on fait mérite d'être bien fait, dit-il, et il se félicita d'être à la tête d'un district dont la population pratique l'entraide dans d'aussi belles et nobles conditions.

Décidément nos sociétés furent mises à contribution car elles devaient encore se produire pour la satisfaction des 127 personnes présentes. Ainsi se termina cette fête jubilaire. Puisse l'avenir nous réserver de pouvoir graver, dans la paix, de nouveaux échelons vers le but que nous nous sommes fixé ! Merci à tous. JAM.

Praroman (Fribourg)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Praroman a eu lieu le dimanche 17 mars, au Café du Pafuet. Elle revêtait cette année une importance spéciale vu qu'elle concordait avec le 40^e anniversaire de la fondation de cette institution.

Après les souhaits de bienvenue de M. Fernand Vonlanthen, dévoué et compétent président, le procès-verbal, rédigé avec minutie par M. J.-B. Schorderet, secrétaire, fut approuvé sans discussion. Des rapports des comités de direction et de surveillance, et du caissier, il ressort que les affaires de la Caisse suivent une courbe ascendante, tous les secteurs du bilan ayant augmenté, spécialement en épargne avec fr. 146,000.—, constatation réjouissante prouvant le sens de l'économie de notre population. Relevons que le bilan s'élève à Fr. 1,515,000.— et que le roulement atteint fr. 4,880,000.—. Ces quelques chiffres mettent en relief les services rendus à la clientèle qui bénéficie de taux favorables, soit pour les déposants, soit pour les débiteurs. Sur proposition de M. Alphonse Thoos, président du Conseil de surveillance, les comptes furent approuvés, avec remerciements aux organes dirigeants et au caissier pour le fructueux travail accompli.

Au cours d'un souper excellemment servi par les soins de M. et Mme Jolliet, tenanciers, M. Vonlanthen eut le plaisir de saluer, outre les membres et leurs dames, de nombreuses personnalités : M. l'abbé Fragnière, révérend curé, M. Géo Froidevaux, reviseur de l'Union, M. Jean Brunisholz, président de paroisse, M. Gabriel Kolly, conseiller national, ainsi que quelques membres fondateurs et anciens membres dirigeants. Ayant rappelé le rôle prépondérant joué par M. le curé Chevalley, alors chef spirituel de la paroisse, et par M. l'abbé Raemy, pionnier raiffeiseniste, il lut le procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 1922 qui donnait le jour à la Caisse de Praroman.

Pour compléter cet exposé si évocateur, M. Schorderet, secrétaire, fouilla la chronique de la Caisse pour rappeler les mérites de tous les dirigeants et caissiers, anciens et actuels. M. A. Thévoz, caissier, releva, par des chiffres, la marche ascendante des affaires financières, comme des services rendus par notre petite banque locale.

Chacun attendait avec impatience l'exposé de M. Froidevaux, reviseur, qui transmit les vœux de la

Centrale de Saint-Gall. Avec sa compétence habituelle, l'orateur définit le rôle de la Caisse Raiffeisen, ses principes directeurs, les services qu'elle rend en rappelant sa mission chrétienne et sociale. Il émit aussi des commentaires très élogieux sur les comptes de la Caisse de Praroman, félicita les membres fondateurs, les dirigeants, les sociétaires et les déposants de leur précieuse collaboration. Après un regard en arrière, M. Froidevaux termina sa splendide conférence en invitant les paroissiens à serrer les rangs autour de leur Caisse qui doit poursuivre son œuvre de solidarité.

Ce 40^e anniversaire coïncidant avec les 25 ans d'activité de M. Fernand Vonlanthen au sein des comités, M. J.-B. Schorderet mit en relief la compréhension, le zèle et les compétences de notre actuel président du comité de direction.

Heureux de coopérer avec tous les groupements qui œuvrent pour le bien de ses ouailles, M. l'abbé Fragnère, révérend curé, ayant transmis ses remerciements et félicitations, mentionna la part de nombreux prêtres au mouvement raiffeiseniste. En rappelant les paroles de Raiffeisen : « L'amour du prochain fondé sur l'amour de Dieu », il encouragea chacun à poursuivre sa tâche, ce qui contribuera à vivifier l'union existant entre les quatre communes de sa chère paroisse.

M. Casimir Perler, syndic, exprima sa joie de participer à cet anniversaire, tout d'abord en qualité de président de la commune de Praroman et de représentant de celles de Montévrax, Oberried et Zénauva, puis comme responsable d'une caisse similaire. Les caisses devant s'unir pour le bien de tous, il se réjouit de constater l'esprit d'épargne de ses administrés et apporta les vœux et félicitations de tous les citoyens.

M. Gabriel Kolly, conseiller national, rendit un vibrant hommage aux courageux membres fondateurs et releva les mérites des dirigeants. Il se plus à relever l'augmentation sensible de l'épargne, qui est un signe de santé de la paroisse tout en constituant une sécurité pour l'avenir, et assura que les habitants peuvent se montrer fiers de l'heureux développement de l'institution jubilaire.

Retenu au début de la soirée par une manifestation dans sa paroisse, M. le doyen Monnard, président de Fribourg-Romand, transmit les félicitations de la fédération cantonale et mentionna les avantages de la Caisse et la compréhension des prêtres envers cette œuvre de solidarité. Sans dévoiler de secret, il expliqua qu'à maintes reprises des caisses avaient sauvé des personnes d'une catastrophe financière. Ayant fait un rapprochement entre nos Caisses et d'autres institutions jouant un rôle semblable, il exhorta l'assemblée à maintenir cette solidarité chrétienne.

Nous relèverons, pour terminer, que cette manifestation fut rehaussée par de nombreuses et belles productions chorales d'un groupe de jeunes gens, groupe quelquefois renforcé par les céciliens présents.

Une page de l'histoire de la Caisse de crédit mutuel de Praroman se tourne. Nous lui souhaitons de persévérer pour le bien de la communauté tout entière.

A. T.

Avry-devant-Pont (Fribourg)

Dimanche 10 mars, sous la présidence de M. Martin Morard, président du comité, la Caisse Raiffeisen d'Avry, forte de 113 membres, présentait à l'assemblée générale les comptes de son 33^e exercice. Le bilan atteint fr. 1,498,769.—, dont fr. 1,090,597.— en 513 carnets d'épargne. Le mouvement d'affaires a été de fr. 2,069,071.— en 1514 opérations. Le bénéfice net réalisé de fr. 4619.— est entièrement versé aux réserves qui montent ainsi à fr. 69,479.—. Ce beau résultat, qui marque un sensible progrès sur toute la ligne, après le rapport des présidents des comités ainsi que de celui plus détaillé du dévoué caissier, M. le chapelain Sapin, est approuvé avec les félicitations et remerciements d'usage. Un merci tout spécial est adressé à M. le curé Bocard, nouveau membre, pour sa précieuse présence, ses félicitations et encouragements. Aussi, est-ce avec enthousias-

me que l'assemblée approuve la décision des comités de prendre part, avec les 4 communes de la paroisse, au banquet de la fête des 80 ans de notre cher caissier auquel une adresse de félicitation, de vœux et de sympathie est offerte, au nom de la Caisse, par le président Morard. « Ad multos annos ».

* * *

Le dimanche suivant, 17 mars, toute la paroisse d'Avry-devant-Pont entourait M. le chapelain Ernest Sapin, caissier de la Caisse Raiffeisen locale, qui fêtait ses 80 ans, tenant à lui redire, dans une nouvelle fête de famille, sa vénération et sa reconnaissance.

La Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen avait tenu à se faire représenter à cette manifestation par son président, M. le doyen Monnard, de Marly, qui apporta, avec un geste substantiel, le merci des raiffeisenistes fribourgeois au pionnier de la première heure, fondateur d'une quinzaine de Caisses locales, au dévoué caissier du comité de la Fédération, en fonction depuis sa fondation, c'est-à-dire pendant 45 ans.

L'Union suisse ne pouvait que s'associer à cet hommage en adressant au jubilaire un message de félicitations et de vœux accompagné d'une peinture de valeur bien dans le cadre de la vocation du prêtre.

Et M. l'abbé Sapin, avec une émotion communicative, dit sa gratitude envers Dieu, auteur de toutes grâces, et envers les artisans de cette journée tout illuminée de soleil, de reconnaissance et d'intimité.

Fx.

Assemblées ordinaires

Jussy (Genève)

Cette vingt-quatrième réunion vient de se tenir au restaurant Winkler. Elle a été présidée par M. Humbert Annen, adjoint au maire, qui, comme à l'accoutumée, a présenté un rapport très détaillé sur la situation générale économique et plus particulièrement sur l'activité bénéfique de notre petite institution locale.

M. Philippe Loup, caissier, explique le détail des comptes généraux. De cet exposé vivant et très complet, nous avons extrait les données suivantes : Chiffre d'affaires fr. 10,171,138.25, soit fr. 2,339,404.95 de plus qu'en 1961. Bénéfice de l'exercice fr. 13,036.60, soit une augmentation de fr. 7104.35 sur celui de l'année précédente. Ce bénéfice est intégralement versé aux réserves qui atteignent, après cette opération, le montant appréciable de fr. 82,485.25. La somme du bilan s'élève à fr. 1,889,009.95, révélant la réjouissante progression de fr. 283,145.20. Les dépôts auprès de la Caisse s'élèvent à fr. 1,770,768.05, répartis de la manière suivante : en comptes courants 460,050 fr. 05, en compte épargne fr. 1,148,318.— ; en obligations à terme fr. 162,400.—.

M. Jean-Louis Micheli, maire, président du Conseil de surveillance, donne ensuite connaissance du rapport de son Conseil. Rapport très intéressant qui conclut à l'acceptation des comptes et à l'attribution d'un intérêt brut de 5% aux parts sociales.

Le renouvellement du mandat de divers membres des Comités s'effectue dans la confiance et la tranquillité, chacun étant confirmé, avec remerciements, dans son activité.

Les sociétaires ne demandent pas d'explications complémentaires, l'assemblée se termine par sa traditionnelle collation, qui permet à chacun de poursuivre une agréable soirée dans une ambiance des plus étendues, après que le président eut informé que l'assemblée de 1964 serait une manifestation jubilaire groupant tous les sociétaires à un magnifique banquet.

Très belle réunion qui démontre d'une manière effective la nécessité d'une œuvre qui permet aux vieux Mandement jusserand, qui veut se maintenir essentiellement rural, de rester fort, dynamique et surtout prospère.

P. L.

Givisiez (Fribourg)

Samedi 23 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Givisiez-Granges/Paccot étaient conviés, à l'Hôtel-Restaurant du Jura, à Fribourg, à assister à l'assemblée annuelle et à la présentation des comptes du 61^e exercice.

M. Joseph Verdon, président, salua les 29 membres présents et relève la présence de M. Géo Froidevaux, reviseur à l'Union suisse à Saint-Gall et rédacteur combien apprécié du « Messager Raiffeisen ». Il le remercie d'avoir accepté d'assister à nos assises et relève tous les mérites qu'il s'est acquis comme ardent zéléteur du mouvement raiffeiseniste en Suisse romande tout spécialement.

Il rappelle ensuite la mémoire de trois membres défunts : MM. Louis Demierre, Joseph Emmenegger et Emile Waeber. Il insiste sur le rôle bienfaisant de M. Demierre au sein des comités en sa qualité de président du Conseil de surveillance. Il fut un homme ponctuel, droit et loyal qui était la servabilité même. Ses compétences et ses avis judicieux rendirent plus d'une fois de signalés services à notre Caisse. Aussi son départ nous est d'autant plus sensible.

La lecture du procès-verbal n'appelant aucune contradiction, M. Verdon passe alors à la lecture de son rapport présidentiel. Très fouillé et comme à l'accoutumée émaillé de citations et de références qui impliquent une étude approfondie, il reprend tout d'abord les divers principes du pionnier de l'institution, le père Traber, dans ce qui a trait à l'office de revision et brosse ensuite un tableau précis de ce que fut l'exercice écoulé. Il démontre que la crise que vécut la Caisse au début de l'année ne doit pas nous arrêter dans notre œuvre d'entraide. Au contraire, il convient d'aller de l'avant et de se tourner vers l'avenir. Il est déjà réconfortant de constater l'importance des fonds confiés dans le courant de l'année. Une telle marque de confiance est un stimulant pour chacun à reprendre la marche en avant vers un futur plus prospère encore.

La présentation des comptes est faite par le caissier « ad interim » M. Léon Collaud. Celui-ci, après avoir rappelé les circonstances pénibles qui l'appellèrent à la charge de caissier, constate que l'état des membres n'a pas varié pendant le dernier exercice, et qu'à ce jour cinquante sociétaires sont solidaires de la marche de la Caisse. Il est heureux de constater qu'en près de 900 opérations le roulement accuse le chiffre éloquent de fr. 1,752,327.88, alors que le bilan atteint le montant de fr. 1,347,175.45, soit une augmentation de fr. 212,000.— sur l'exercice de 1961, résultat encore jamais obtenu jusqu'ici. Le bénéfice de 1962 s'ajoute au fonds de réserve qui est porté au 31 décembre à fr. 51,384.80. Il lance un appel aux membres afin qu'ils aident la Caisse à trouver de nouveaux épargnants. Le taux de 3% consenti sur les carnets d'épargne devrait intéresser notre population qui, en rendant service au village, le ferait avec une rémunération que d'autres institutions ne donnent pas.

Le rapport du Comité de surveillance établi par M. Jean Barras, et donné en son absence pour cause de service militaire par M. Arthur Ardent, fait état du rapport de revision de juin dernier et de ses conséquences. Il recommande aux membres d'approuver les comptes tout en remerciant le Comité de direction et le caissier pour le consciencieux et fructueux travail fourni. L'assemblée abonde dans ce sens et ratifie ces propositions.

Lors des élections statutaires, M. le président est réélu par acclamation. Afin de pourvoir les deux postes devenus vacants, l'on fait appel à M. Joseph Corpataux et à M. Marcel Stempfeli. Le caissier qui assure l'intérim est confirmé dans ses fonctions.

L'exposé du reviseur de l'Union était attendu par chacun. M. Géo Froidevaux, en toute objectivité nous fit part de l'état de faits passés, de ses constatations, des suites qui furent données ou qui interviendront sous peu. Il engage les membres à serrer les rangs et à regarder avec con-

fiance vers l'avenir. Ces utiles mises au point furent fort utiles et contribuèrent à renseigner tous et chacun sur le déroulement d'une affaire que d'aucuns ne connaissaient qu'imparfaitement.

Lorsque le caissier eut remis à chacun l'intérêt de sa part sociale, l'assemblée fut close officiellement et, le verre de l'amitié aidant, les conciliabules reprirent bon train et c'est en une franche camaraderie que se poursuivit cette partie non officielle, faisant ainsi bien augurer de l'avenir.

L. C.

Brot-Plamboz (Neuchâtel)

C'est dans l'accueillant restaurant des Petits-Ponts que s'est déroulé la 26^e assemblée générale de notre Caisse de crédit mutuel, fréquentée par une quarantaine de membres accompagnés de leurs épouses.

Sous la diligente direction de M. Albert Robert, l'ordre du jour statutaire est rapidement épuisé, les rapports circonstanciés du Comité de direction et du caissier donnent une vue d'ensemble sur l'activité en 1962. Bilan fr. 1,337,485.15, réserve fr. 58,473.25, roulement fr. 1,443,786.90.

M. Robert Dumont, président du Conseil de surveillance, rapporte très favorablement sur la gestion, puis les comptes sont approuvés à l'unanimité.

La partie administrative est close par le paiement de l'intérêt de la part sociale. Une agréable collation, suivie d'un film gracieusement présenté par M. Robert Sutter, instituteur, prolongea cette soirée dans une ambiance sympathique.

Le Cerneux-Pégnignot (Neuchâtel)

L'utile activité de la Caisse a été une fois de plus mise à l'évidence lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 février sous la présidence de M. Cl. Simon-Vermot, président du Comité de direction.

Ouverte par le président, l'assemblée procéda à la nomination de deux scrutateurs, MM. Michel Marguet et Charles Vuillemez, puis le secrétaire du Comité de direction, M. C. Bonnet, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui fut adopté sans discussion. Dans son rapport, le président fait tout d'abord quelques commentaires sur la situation économique en général, situation qui est loin d'être ce qu'elle paraît. De graves perturbations menacent l'équilibre de notre économie ; heureusement que de larges milieux reconnaissent le sérieux de la situation touchant l'évolution future de notre économie et, partant, le bien-être de chacun. L'activité de la Caisse a été réjouissante et il est heureux de constater la confiance grandissante que lui témoigne la population. Il remercie tous ceux qui ont coopéré à cet heureux développement, déposants, débiteurs et dirigeants.

Le caissier, par quelques chiffres pris parmi les plus importants, apporte la preuve de la marche ascendante de la Caisse. Au compte d'exploitation, les produits ont été de fr. 35,755.57, les charges de fr. 31,934.22, laissant un bénéfice de fr. 3821.35. Le roulement en 1024 opérations fut de fr. 1,285,472.—. Le bilan pour la première fois a dépassé le million. L'épargne reste un facteur très important, 416 livrets représentent la somme de fr. 680,000.— et les obligations fr. 316,000.—. Ainsi qu'on le voit, la marche de la Caisse est saine et le nombre des sociétaires s'accroît petit à petit (deux nouveaux membres ont été reçus en 1962) et il est actuellement de 49.

Dans son rapport, M. le curé Veillard, président du Conseil de surveillance, se plut à relever, grâce à la coopération de tous, la tenue bien ordonnée du ménage interne de la Caisse, du trafic financier qui s'opère à la satisfaction de chacun ; les fonds confiés sont placés avec prudence et tous avec de bonnes garanties. Il termine en faisant voter les résolutions habituelles.

Interviennent ensuite les nominations statutaires. Arrivent à la fin de leur mandat : MM. Ernest Matthey et René-S. Vermot au Conseil de surveillance et MM. Marcelin Marguet et Emile Somme pour le

Comité de direction ; tous sont réélus à l'unanimité sauf M. Marguet qui a donné sa démission pour raison de santé. Les dirigeants ont pris acte avec regret du départ de leur collègue du Comité de direction. Le démissionnaire, membre fondateur de la Caisse, fut au Comité dès la première heure ; ses avis impartiaux et pertinents, son affabilité, sa participation régulière aux séances, avaient fait de lui le raiffeiseniste convaincu. Un souvenir lui est remis en remerciements pour les 21 ans passés au sein de son comité. M. Marguet sera remplacé par M. Léon Chapatte, fils, qui était proposé par les Comités. Insensiblement les jeunes succèdent aux aînés ; la relève s'effectue normalement et il y a lieu d'en être satisfaits pour le bien de notre Caisse locale.

L'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt de la part sociale et elle fut suivie par une petite séance cinématographique. La population avait été invitée à participer à cette séance.

J. V.

Val d'Illiez (Valais)

Le 19 mars, l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de notre village s'est tenue à la salle communale sous la présidence de M. Bovard, président du Comité de direction.

M. Urbain Zufferey, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, rehausait cette assemblée par sa présence.

Après l'allocation d'ouverture, les différents objets à l'ordre du jour ont été présentés ; lecture du procès-verbal, rapports des Comités et du caissier, élections statutaires. Signalons que trois membres du Comité de direction et deux du Conseil de surveillance dont les mandats arrivaient à échéance ont été réélus à l'unanimité.

Citons quelques chiffres marquant les progrès de cette institution : au bilan fr. 3,738,555.50 ; roulement fr. 3,915,551.15 ; bénéfice fr. 6349.— ; augmentation du nombre des sociétaires : 3.

Les comptes ont été approuvés unanimement par l'assemblée.

La dernière partie de cette réunion très bien fréquentée comprenait une conférence de M. Urbain Zufferey, sur « Mission et organisation du Mouvement Raiffeisen suisse ». En 25 minutes, l'orateur apporta à l'auditoire une foule de renseignements susceptibles de renforcer la confiance mise par les membres et par la population envers la Caisse Raiffeisen. Le sujet a été traité parfaitement et M. Bovard s'est fait un devoir de remercier chaleureusement le conférencier.

La réunion ayant été rendue publique, les non-membres qui ont pu comprendre comment fonctionne le Mouvement Raiffeisen, les principes chrétiens dont il s'inspire, les services rendus à nos populations rurales par les Caisses locales, ne tarderont certainement pas à grossir les rangs de la déjà si belle famille raiffeiseniste de notre commune.

M. B.

Dorénaz (Valais)

La première assemblée générale s'est tenue à Dorénaz, le 4 avril 1963, à 20 heures, dans la salle de commune, avec la participation de 15 membres, sous la présidence de M. Freddy Paccolat.

Celui-ci a ouvert la séance en saluant et remerciant les sociétaires présents. Dans son rapport, il a commenté l'activité de notre Caisse. Il est réjouissant, dit-il, de constater que notre Caisse a pris un bon départ. 15 nouveaux membres se sont inscrits depuis sa fondation. Il souligne également la confiance dont jouit notre Caisse auprès de la population.

Ensuite, le caissier présente son rapport financier, rapport clair et précis qui fut écouté avec beaucoup d'attention. L'assemblée approuve ce rapport et félicite vivement M. Veuthey pour son dévouement à la Caisse du crédit mutuel.

Enfin, M. Jordan, président du Conseil de surveillance, remercie les membres du Comité de direction de leur sagesse dans leur responsabilité et de l'entière collaboration avec les organes responsables de la bonne marche de notre Caisse.

A l'unanimité, l'assemblée accepte les comptes et donne décharge aux organes responsables.

Et, avant de lever cette assemblée, disons sincèrement notre fierté et notre satisfaction d'appartenir aux Caisses Raiffeisen, car nous savons que les fondations de celles-ci sont solides, que les bases sont saines et inattaquables.

Vive le Crédit mutuel !

J. J.

Saxon (Valais)

C'est un fait connu, l'assemblée annuelle de notre Caisse constitue un événement local toujours attendu avec impatience. Celle qui s'est tenue le 5 mars a revêtu un attrait tout particulier ; elle fêtait bien modestement, il faut le souligner, son 35^e anniversaire.

Comme à l'accoutumée, M. L. Delaloye, président du Comité de direction, en ouvrant l'assemblée particulièrement bien fréquentée, trouva les mots qui communiquent l'enthousiasme et le sens des responsabilités.

Le papa Vernay, qui tient le procès-verbal depuis 35 ans, charme l'auditoire par des propos qui ne manquent ni de bon sens, ni d'humour. Son écrit plein d'allant méritait bien les applaudissements qu'il a recueillis.

C'est avec un religieux silence que les coopérateurs écoutent le rapport toujours très documenté du président du Comité de direction. Cette année, il a mis en évidence les devoirs des membres vis-à-vis de la Caisse et analysé les causes de la hausse du coût de la vie, sources de l'inflation, qui ne pourra que s'accroître si le sens de l'épargne n'est pas remis en honneur et si les prescriptions édictées en haut lieu ne sont pas appliquées.

M. Robert Felley, caissier en charge depuis 33 ans, commente ensuite les principaux postes du compte de profits et pertes et du bilan. Si, dit-il, les bénéfices réalisés sont relativement modestes, il faut en attribuer la cause à la marge réduite entre les taux créanciers et débiteurs, ce qui n'empêche pas le fonds de réserve d'atteindre la cote de cent mille. Il félicite ensuite les membres pour la régularité avec laquelle ils s'acquittent du paiement des intérêts et de l'effort accompli pour amortir les dettes contractées.

M. René Felley, président du Conseil de surveillance, qui a consacré de précieuses heures à la vérification des comptes, se plaît à souligner la bonne marche de notre institution et donne l'assurance aux déposants que leurs fonds sont bien administrés, les prêts consentis étant garantis par des hypothèques et cautions de premier ordre.

Après l'approbation des comptes et de la gestion, l'assemblée fut appelée à donner un successeur au très regretté Jules Oberson qui fut, pendant plus de 20 ans, membre zélé du Conseil de surveillance. M. René Duc recueillit les suffrages unanimes.

Cette année, le Comité eut la bonne fortune de faire appel à M. M. Zufferey, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, qui développa avec brio le thème « Avenir de l'exploitation agricole familiale en Valais ». Le distingué conférencier, sortant des chemins battus, apportant des idées neuves, eut tôt fait de conquérir un auditoire près de 100 % paysan. Ce n'est pas dans le cadre de ce modeste compte rendu qu'il est possible de dégager toutes les questions qu'il a analysées. Ce qui est certain, c'est que les membres ont pu puiser à bonne source d'utiles et judicieux conseils. Qu'il soit encore remercié !

Disons en conclusion que cette soirée a laissé à chacun une profonde et durable impression ; elle ne pourra que justifier les services éminents rendus par notre institution à la cause paysanne.

Aa.

Lens (Valais)

Cette assemblée générale, tenue dans la grande salle de la maison paroissiale, a connu un grand succès et une très forte participation. M. Besse, président de direction, salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue aux amis d'Icogne et de Chermignon ; un salut tout spécial est adressé

à M. Zufferey, président cantonal des Caisses Raiffeisen.

M. Besse brosse un tableau complet des nombreuses activités de la Caisse durant l'année écoulée. Il évoque la situation internationale tant politique qu'économique, après avoir relaté les nombreux troubles qui secouent notre globe. Revenant à la Caisse locale, il se plaît à relever son essor continu, essor dû, pour une bonne part, à l'excellente organisation dont elle jouit, grâce surtout au travail exemplaire fourni par le caissier M. Benoît Duc et son adjoint B. Bagnoud.

M. Besse demande à chacun d'avoir le souci de faire profiter nos amis et connaissances des bienfaits de la Caisse. Au président de conclure en adressant au Seigneur un grand merci pour toutes les grâces reçues par l'institution Raiffeisen.

Après les propos de bienvenue, M. Arthur Mudry, secrétaire au dévouement sans limite, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. De sa voix harmonieuse et plaisante à entendre, le secrétaire nous fait revivre d'une manière précise les faits saillants de l'assemblée 1962.

Puis, c'est M. B. Duc qui donne lecture des comptes de la gestion 1962. Ceux-ci tenus à la perfection par le caissier sont aussitôt approuvés par l'assemblée qui, par ses chaleureux applaudissements, témoigne à M. Duc sa reconnaissance pour son travail avec cordialité et d'une manière impeccable.

De l'excellent rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : bilan fr. 10,131,976.— ; mouvement général fr. 24,556,953 ; bénéfice 20,500 francs.

Le nombre des sociétaires est de 525.

L'assemblée entend ensuite le rapport élogieux de M. Marcel Praplan, qui parle au nom du Conseil de surveillance. Nous nous plaignons à retenir de son rapport que tout fonctionne à la perfection dans notre Caisse. Les artisans de cette réussite reçoivent de M. Praplan une couronne invisible, mais fort reconnaissante.

M. Zufferey, de Chippis, apporte le salut du Comité cantonal et nous donne les directives claires et précises de la grande institution Raiffeisen.

Aux nominations statutaires MM. Arthur Bonvin et François Ramailier sont élus pour remplacer les membres défunts ; tous les autres membres du comité sont réélus par acclamation pour une nouvelle période.

La partie administrative se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales.

Pour clore cette magnifique assemblée ordinaire le comité fait appel à M. Maurice Zermatten pour nous parler d'un sujet très intéressant : « Vie d'hier et vie d'aujourd'hui ».

Nul ne doute qu'écouter ce grand écrivain est un plaisir pour ne pas dire un privilège. M. Zermatten, après avoir retracé la vie de nos grands-parents et la nôtre, montra d'une façon claire et très imagée, le côté positif et négatif de chacune d'elle. En fils de la montagne, en écrivain valaisan, il nous dit de ne point regretter le temps passé — vie dure — mais bien d'apprécier notre temps et, d'être de son temps. Cependant, M. Zermatten, prévoyant qu'il est, fait des recommandations précises pour la nouvelle génération :

Sérieux équipement moral,

Bonne instruction,

Sauvegarde de nos terres.

Ce brillant exposé touche tous d'une manière spéciale et laisse en chacun une impression d'une authenticité profonde. Les applaudissements, les larges sourires témoignent au grand poète valaisan la reconnaissance émerveillée — gratitude propre aux gens de la montagne et qu'ils témoignent seulement à de rares occasions...

On ne peut que se féliciter de l'excellent développement que connaît la Caisse de crédit de l'ancien Lens. Que les dirigeants de notre banque locale soient remerciés pour leur dévouement infatigable.

Gie.

Mézières (Vaud)

C'est en présence de 190 sociétaires que s'est

déroulée, le 11 mars, sous la présidence de M. Arnold Duperrex, la 46^e assemblée générale de notre institution.

Après les opérations statutaires, soit discours du président, lecture des procès-verbaux et rapports des Comités de direction et de surveillance, M. Albert Cavin, caissier, donna un bref aperçu des comptes : le mouvement général de caisse fut de fr. 5,425,454.— en 2369 opérations. Il y a 125 comptes hypothécaires pour un montant de fr. 2,307,121.— et 573 carnets d'épargne représentant fr. 2,464,307.—. Le bénéfice de l'année est de fr. 6151.—, versé au fonds de réserve d'un montant de fr. 191,276.—.

MM. Robert Cavin et Alfred Mamin sont réélus respectivement au Comité de direction et au Conseil de surveillance.

Entré au Comité de direction en 1938 et président dès 1950, notre collègue A. Duperrex a accompli 25 ans de fructueuse activité au sein des organes dirigeants de notre Caisse. Ces états de service sont relevés par M. Frank Cavin, vice-président, lequel offre au jubilaire, au nom de la Caisse, une petite pendule neuchâteloise. M. Cavin, caissier, membre du Comité de la Fédération vaudoise, annonce que le traditionnel portefeuille lui sera remis lors de la prochaine assemblée des délégués, mais en spécifiant toutefois que le soin de le garnir lui était laissé...

Un plateau aux armes Raiffeisen, avec dédicace, est remis ainsi qu'une lettre de gratitude de l'Union à notre dévoué caissier, M. Cavin, pour 31 ans de service.

Il était 21 h. 15 quand le président leva la séance et annonça le paiement de l'intérêt de la part sociale, puis la traditionnelle collation. rgx.

Rougemont (Vaud)

C'est par une journée ensoleillée que la Caisse de crédit mutuel a tenu sa 16^e assemblée, le 3 mars, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Arthur Breton.

Une centaine de membres environ étaient présents. Après avoir rappelé à l'auditoire les décès survenus au cours de l'exercice, le président prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des disparus.

Suivant l'ordre du jour, il est passé à la nomination de 2 scrutateurs, puis la parole est donnée au secrétaire pour la lecture du dernier procès-verbal, lequel est approuvé sans observation et son auteur, M. J.-M. Bovay, est vivement félicité.

Il appartient au président de présenter son rapport sur l'activité de la Caisse au long de l'année 1962. Il fait ressortir les faits les plus saillants de la commune ; il rappelle notamment que 21 permis de construire ont été délivrés en 1962 et pour 1963 un projet de construction de 30 bâtiments est à l'étude. En conclusion de son exposé, il remercie le caissier, M. Aloïs Bertholet, pour tout le dévouement qu'il apporte au développement de l'institution ; c'est à lui que revient tous les honneurs.

A son tour, M. Bertholet commente les comptes qui se résument comme suit : roulement fr. 5,163,644.— ; bilan fr. 2,223,419.— ; bénéfice net fr. 10,748.— ; réserve fr. 61,115.—. Ces chiffres sont éloquentes et dénotent l'excellent esprit qui règne dans la circonscription à l'égard du petit établissement financier communal.

La présidence est passée à M. Charles Yersin, président du Conseil de surveillance. Dans son exposé fort circonstancié, il adresse tout particulièrement au caissier, M. Bertholet, tous les remerciements et le félicite pour la manière adroite dont il fait preuve dans l'administration de la Caisse, puis au Comité de direction pour toute l'objectivité qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche et enfin soumet les comptes à l'assemblée, laquelle les approuve en donnant décharge au caissier et aux organes de contrôle.

Il est ensuite passé aux élections statutaires. M. Marius Yersin, municipal et négociant, est nommé membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Ami Schwitzgebel-Bovay qui quitte

la région pour exploiter un vaste domaine au Mont de Corsier.

A la demande formulée par le président du Comité de direction pour être remplacé en raison de circonstances matérielles familiales très pénibles pour lui, l'assemblée refuse d'accepter sa démission malgré ses instances. Finalement le président démissionnaire s'incline, devant la volonté unanime de l'auditoire, avec une telle émotion que M. Robert Yersin, vice-président, a dû diriger la fin des débats. L'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt des parts sociales et chacun se retire, satisfait des résultats obtenus par sa propre Caisse locale.

A. B. J.

Villeneuve (Vaud)

La salle du Conseil communal était pleine, samedi soir 16 mars 1963, pour l'assemblée générale annuelle du Crédit mutuel (système Raiffeisen), qui groupe actuellement 104 membres.

Après des souhaits de cordiale bienvenue, le président, M. Aloïs Fauquex, a passé en revue la situation économique de notre pays. Les Caisses Raiffeisen contribuent aussi, pour leur part, à l'immense machine de l'économie nationale. Il fait mention des dangers de la haute conjoncture actuelle.

Le Comité de direction a tenu 11 séances dont trois avec le Conseil de surveillance. Le président rend hommage à la mémoire des disparus et termine son rapport en remerciant ses collaborateurs du bel esprit de solidarité qui est l'apanage du Crédit mutuel.

M. Emile Volet, caissier, donne quelques chiffres des comptes. Les 865 livrets représentent 2,339,924 fr. 05. Les parts sociales fr. 20,200.—. Les prêts hypothécaires, en 103 comptes, se montent à fr. 1,730,524.65. La réserve actuelle avec le bénéfice de l'exercice 1962, atteint fr. 55,756.60, en augmentation de fr. 11,318.55 sur le précédent exercice. En 1962, le roulement a atteint fr. 7,599,004.34 en 4636 opérations, alors qu'en 1961, il était respectivement de fr. 6,666,127.22 en 4309 opérations. Il y a dix ans, le Crédit mutuel enregistrerait, en 1995 opérations, un roulement de fr. 1,913,262.26.

Au nom de la Commission de surveillance, M. Georges Bertholet a présenté un rapport proposant l'approbation des comptes présentés, la répartition de l'intérêt de la part sociale, des remerciements au Comité de direction et à M. E. Volet, caissier, pour la bonne administration du Crédit mutuel.

L'assemblée, en fin de séance, a réélu au Comité de direction MM. Aloïs Fauquex, président, Joseph Voumard, secrétaire et Louis Culand, municipal.

P. B.

Courtedoux (Jura)

Samedi 30 mars dernier, la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux a tenu son assemblée annuelle sous le signe du deuil et de la reconnaissance envers son président, M. Sylvain Michel, décédé dans les circonstances tragiques que l'on sait en gare de Zurich. Il revenait d'une séance des Conseils suprêmes de l'Union suisse de Saint-Gall, qu'il avait présidée durant deux grandes journées sans manifester le moindre signe de fatigue. L'assemblée primitivement fixée au 2 mars avait été renvoyée pour cette circonstance. M. Louis Boillat présidait.

En début de séance, M. le curé Gigon rendit un vibrant hommage de reconnaissance à la mémoire de M. Sylvain Michel, président de notre Caisse depuis sa fondation. Rompu aux affaires, sous sa présidence, rien ne se traitait sans une étude approfondie. Il a conduit la Caisse de Courtedoux d'une façon exemplaire durant 31 ans, et au cours de cette période, notre Caisse, dont les débuts furent modestes, arriva à un essor que les plus optimistes n'espéraient pas.

La personnalité de M. Sylvain Michel ne se manifesta pas seulement à Courtedoux, où il rendit tant de services comme maire, mais au sein de la Fédération des Caisses Raiffeisen jurassiennes dont il était le président, à l'Union suisse de Saint-

Gall, où il était le président du Conseil de surveillance, dans le district où il fonctionna comme vice-préfet et comme député. Sylvain Michel avait conscience de son état de santé. Il savait que sa fin pouvait arriver d'un moment à l'autre. En bon chrétien, il était préparé au grand voyage pour l'Eternité. Il eut d'ailleurs encore le bonheur d'avoir le secours d'un prêtre au bureau de Police de Zurich, où il avait été transporté après son malaise.

La Caisse de Courtedoux perd en lui un président de grande valeur. Son départ sera vivement ressenti au sein de notre association. M. le curé termina en présentant à la famille si cruellement éprouvée les sympathies très sincères de la grande famille de la Caisse Raiffeisen de Courtedoux. M. Babey, caissier, rappela le souvenir de 5 autres membres de notre Caisse, décédés au cours de l'année et assura leurs familles des condoléances émues de l'assemblée qui accorda un dernier souvenir aux disparus. Qu'ils reposent en paix !

Le rapport du président de direction rédigé encore par M. Sylvain Michel la veille de son départ pour Saint-Gall, d'où, hélas ! il ne devait pas revenir, retint particulièrement l'attention de l'assemblée. Aussi, est-ce avec émotion que M. Babey, caissier, en donna lecture.

Du rapport du caissier, nous avons retenu les chiffres suivants : Le mouvement d'affaires se monte à fr. 3,764,264.— en 2342 opérations. Le bénéfice net de l'exercice est de fr. 10,559.96, entièrement versé aux réserves qui atteignent fr. 113,637.—. Le bilan est de fr. 2,463,338.84. La Caisse d'épargne accuse un solde de fr. 1,596,000.—, les obligations celui de fr. 512,000.—. Les prêts hypothécaires (111 postes) atteignent fr. 1,646,357.— et les prêts gagés fr. 200,777.—. Les comptes courants créanciers accusent fr. 145,809.— et les comptes courants débiteurs bouclent par 188,697 francs.

Sous la présidence de M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, l'assemblée accepta les comptes à l'unanimité en donnant décharge aux organes responsables et en félicitant chaleureusement le caissier pour son grand et excellent travail.

L'assemblée passa ensuite aux élections rendues nécessaires par le décès du président.

M. Louis Boillat, cultivateur, vice-président du Conseil de surveillance, membre fondateur de la Caisse, siégeant au Comité depuis le 20 mars 1932, fut élu président du Comité de direction par acclamation. Le poste de membre du Conseil de surveillance laissé vacant par l'élection de M. Louis Boillat, était dès lors à repourvoir. Par acclamation également, c'est un jeune, M. Roland Blaser, mécanicien, qui entra au Comité.

A tous deux, nos plus vives félicitations et bons vœux pour l'accomplissement de leur tâche.

La discussion générale ne fut pas utilisée, et après le paiement de l'intérêt de la part sociale, la séance fut levée. A. B.

Saint-Ursanne (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue, dimanche 10 mars, à la Halle de gymnastique. Quelque cent trente sociétaires y participaient, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent aux affaires de notre institution locale.

Le président, M. Xavier Marchand, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. L'assemblée rend hommage aux membres décédés durant l'année écoulée, ainsi qu'à M. Sylvain Michel, président du Conseil de surveillance de l'Union suisse. Le procès-verbal lu par M. Eugène Girardin, secrétaire, est approuvé avec remerciements. M. Marchand présente ensuite un excellent rapport d'activité. Il analyse la situation économique de notre pays en 1962, et s'attarde spécialement sur les faits importants qui ont marqué la vie de notre Caisse durant ce 29^e exercice. Il lui est très agréable de souligner le développement de cette institution d'épargne et de crédit. Ses services sont de plus en plus appréciés par la population de notre ville et des communes environnantes. Aussi,

d'importants succès ont, à nouveau, été enregistrés.

Il appartient à la caissière, Mlle Paulette Lapaire, de commenter les différents postes du compte de 1962. Le bilan, en augmentation de fr. 250,000.—, totalise près de fr. 3,400,000.—, dont fr. 2,280,000.— déposés sur carnets d'épargne, fr. 590,000.— sur obligations et fr. 350,000.— en comptes courants. Le roulement se chiffre à fr. 5,000,000.—. Le bénéfice réalisé de fr. 10,616.30 porte les réserves à fr. 118,115.35. La caissière termine son exposé en remerciant tous les sociétaires et déposants pour leur collaboration.

Les membres du Conseil de surveillance ont bien conscience de leur mission. Nous le constatons au rapport de son président, M. Léon Buchwalder, qui donne connaissance des contrôles intervenus et dont les résultats ont été satisfaisants. A l'unanimité, l'assemblée adopte les propositions faites par cette autorité de surveillance.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée se prolonge à l'Hôtel de la Demi-Lune dans une atmosphère de franchise et saine gaieté. Merci à tous les animateurs de cette agréable soirée !

Une assemblée aussi réussie, témoigne à nouveau de la vitalité toujours plus réjouissante de notre Caisse. P. L.

Courrendlin (Jura)

Plus de 120 personnes étaient réunies, samedi soir 30 mars, à la maison des Oeuvres de Courrendlin, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen. Présidée par M. Oscar Haefliger, la partie administrative débuta par les souhaits de bienvenue à tous les membres et plus particulièrement à M. l'abbé Crettol, recteur à Châteauneuf-Sion, conférencier de la soirée.

Après qu'un hommage eût été rendu aux Raiffeisenistes disparus au cours de l'exercice 1962, M. Léo Buchwalder, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Suivit ensuite le rapport présidentiel. M. Haefliger nous retraça admirablement la vie de Raiffeisen, fondateur des Caisses, décédé il y a 5 ans. Après compte rendu du travail des Comités directeur et surveillant, M. Armand Guélat sut mettre en valeur les chiffres du bilan et du compte d'exploitation, et rappela le sens du mot « Coopération », force des Caisses de crédit.

Le bilan est en augmentation de fr. 520,000.— par rapport à 1961 soit de 23%. Il atteint fr. 2,860,000.—. Le bénéfice de l'exercice, 11,900 francs, permet de monter les réserves à 111,000 francs, au 31 décembre 1962. Le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 4,800,000.— ; il a dépassé de fr. 1,400,000.— le chiffre de 1961. 920 carnets d'épargne sont en circulation. Au bilan, le compte épargne se monte à fr. 2,230,000.—, ce qui représente un net accroissement par rapport à 1961.

M. le doyen Buchwalder, président du Conseil de surveillance, proposa ensuite à l'assemblée l'acceptation des comptes et bilan ; ce qui fut fait à l'unanimité des membres présents.

Disons d'emblée que M. l'abbé Crettol sut non seulement captiver l'attention de ses auditeurs, mais les enthousiasmer. Le thème choisi « Le problème de l'argent et du pain quotidien » fut présenté d'une façon particulièrement brillante.

Le conférencier nous rappela l'histoire du socialisme et du marxisme, engendrés du libéralisme économique du XIX^e siècle. Il est absolument tragique que les industriels et les grands propriétaires du siècle dernier aient commis des erreurs aussi grossières que celles de placer leurs ouvriers dans une noire misère. Des enfants et des femmes ne devaient-elles pas travailler des journées de 15 à 17 heures pour ne guère gagner que la valeur d'un kilo de pain ?

Il n'est pas surprenant que les théories de Marx aient été agréées par les masses ouvrières ; les théories nouvelles et en particulier l'abolition de la propriété privée, prônée par les communistes, ne pouvaient que soulever l'enthousiasme populaire et déclencher une vaste révolution aux ré-

percussions nombreuses. De nos jours, la menace du communisme ne reste-t-elle pas une épée de Damoclès suspendue sur l'Occident ?

En 1963, les pays du Tiers-Monde sont dans une situation identique à celle de l'Europe à l'époque malheureuse du libéralisme économique. Dans bon nombre de nations d'Amérique latine, d'Afrique et d'Orient, la révolte des masses gronde contre le véritable esclavage qu'elles doivent subir !

Et l'orateur de terminer en faisant appel à toutes les bonnes volontés, afin que de l'argent et des forces soient à la disposition des pays en voie de développement. Des messagers doivent être envoyés. Des faits sont cités, montrant combien ce genre d'aide est bénéfique. Les jeunes peuvent remplir là, un rôle éminemment utile. Ainsi à la misère, à la faim, au communisme et à sa cohorte de malheurs, les chrétiens répondront par l'amour, la générosité et le dévouement. A. G.

Courroux-Courcelon (Jura)

Samedi 23 mars, devant une assemblée parfaitement revêtue, la Caisse locale de crédit mutuel a tenu ses assemblées annuelles.

Après la lecture du procès-verbal par le secrétaire M. P. Chariatte, le président, M. Ferd. Fleury, exposa quelques aspects de la vie économique de l'heure, relevant par ailleurs la situation moins favorisée de certains secteurs, dont l'agriculture de la montagne. L'augmentation constante du coût de la vie fit aussi l'objet de remarques objectives du président.

Au terme de cet exposé, l'assemblée observa une minute de silence à la mémoire des disparus dont M. Clovis Ruef, président du Comité de surveillance, et M. Sylvain Michel, de Courtedoux. Avec son aisance coutumière, M. Paul Chételat, caissier avisé, démontra l'évolution favorable de la caisse qui marque un incontestable renforcement en l'année 1962. Les dépôts d'épargne se montent à fr. 335,605.—. Ce 34^e exercice manifeste un roulement réjouissant de 880 opérations totalisant fr. 1,916,053.90. Dans le cadre du bilan, les prêts hypothécaires se montent à fr. 1,017,093.—, tandis que 455 carnets d'épargne totalisent fr. 1,289,527.—.

Le bénéfice de l'exercice 1962 atteint ainsi fr. 7113.55, preuve de la marche ascendante de la Caisse. Son trésorier est l'objet de vives félicitations. Au nom du Comité de surveillance, M. André Ecabert, industriel, fit à son tour les déclarations d'usage relatives à la bonne gérance de la Caisse et à la confiance qu'elle mérite.

Le Comité de surveillance était privé de son président, à la suite de la mort récente de M. Clovis Ruef, c'est M. Luc Fleury, secrétaire communal, qui fut appelé à la tête de cette importante fonction. De vives félicitations accueillirent M. Fleury, méritant secrétaire-caissier. Dans une seconde phase des délibérations, M. Luc Fleury exposa les conséquences de la conjoncture actuelle issue des investissements des capitaux étrangers et plus spécialement de la dépréciation de l'argent.

M. le député Ch. Fleury releva les graves lacunes de l'inflation galopante et l'impuissance des autorités en face de ce danger. Cette mémorable assemblée se termina par le traditionnel verre de l'amitié. C. F.

Charmoille (Jura)

Samedi, 16 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu sa 16^e assemblée générale annuelle au Restaurant du Bœuf. C'est devant une salle presque comble que le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance. Après avoir salué la nombreuse assistance, il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Sylvain Michel, président de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit, décédé il y a quelques temps.

Notre dévoué secrétaire, M. Aimé Lachat, par un procès-verbal très fouillé, nous fait revivre le déroulement de la dernière assemblée.

Par un exposé circonstancié, le caissier, M. Pierre Simonin, fait part de la confiance toujours plus grandissante que la population accorde à notre petite banque locale. Puis il se plait à com-

menter les comptes dont le bilan révèle une réjouissante progression.

Il appartient ensuite à M. Joseph Poupon, président du Conseil de surveillance, de présenter un rapport fort élogieux, en tous points, exprimant ainsi la reconnaissance de l'organe de contrôle à l'égard du président, du secrétaire, des membres des comités et du caissier.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, nous arrivons à la partie récréative ; nous avons le plaisir de participer à un voyage à travers les Alpes, présenté par M. Sanglard, et qui se termina agréablement par le verre de l'amitié accompagné d'un succulent sandwich. P. S.

Les Bois (Jura)

La 39^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel des Bois, bien revêtue, s'est tenue dimanche dernier, au Restaurant de l'Ours.

Après que le secrétaire, M. Louis Willemin, eût donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Albert Boillat, président du Comité de direction depuis 28 ans, s'arrêta brièvement à quelques commentaires d'ordre général touchant la situation économique de notre pays. Se cantonnant ensuite dans un rayon d'activité plus restreint, celui de notre institution bancaire locale, il ne manqua pas de souligner l'heureux essor de notre Caisse et le progrès manifeste et constant réalisé par celle-ci au cours de ce 39^e exercice, progrès imputable sans conteste à la haute conjoncture actuelle de même qu'à la confiance toujours grandissante témoignée par notre population. En effet, le nombre des sociétaires suit la courbe ascendante. Au 31 décembre 1962, la Caisse comptait un effectif de 123 membres contre 118 l'année dernière. Depuis cette date, il s'est encore augmenté de neuf unités.

Dans son exposé sur l'évolution matérielle de la Caisse, le trésorier, M. Henri Boillat, tint à relever que l'année 1962 s'était concrétisée par un nouveau renforcement de la plupart des secteurs du bilan. Dans celui de l'épargne, les versements ont été supérieurs aux retraits d'un quart de million de francs environ. C'est là un chiffre battant tous les records. Il a fallu 18 ans à la Caisse, à ses débuts, pour avoir un quart de million de dépôt, alors qu'aujourd'hui l'épargne s'augmente de ce même chiffre pendant une année. L'excédent des obligations s'élève à fr. 10,500.—. Celui des nouveaux prêts représente une somme de fr. 397,720.—. En 1962, le roulement fut de fr. 4,421,500.— en 2147 opérations et un bénéfice net de fr. 8768.— a été versé intégralement au fonds de réserve inaliénable qui se monte actuellement à fr. 69,462.—. Les fr. 2,416,400 d'actif représentent la fortune des déposants et celle de la Caisse qui atteint 81,700 francs. Ces quelques chiffres disent éloquemment la marche ascendante et l'état de prospérité de notre Caisse.

M. le doyen, président du Conseil de surveillance, mit, dans son rapport, la note principale sur la compétence technique du grand trésorier et sur la prudence de l'administration. Il est réconfortant, dit-il, de penser que c'est à des principes éminemment chrétiens d'entraide, que nos petites banques locales doivent de connaître une telle prospérité et une telle confiance, de la part des milieux les plus divers. Au terme de son exposé, il proposa à l'assemblée les résolutions suivantes : 1. Adoption des comptes annuels de 1962 ; 2. Attribution d'un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. 3. Remerciements de l'assemblée, exprimés au Comité de direction, spécialement à son président et au caissier pour le consciencieux et fructueux travail fourni. Et c'est par la traditionnelle collation, accompagnée du verre de l'amitié que se termina cette réconfortante assemblée.

H. B.

Riclère (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle (33^e exercice) sous la présidence de M. Joseph Lachat. Bien revêtue, elle a poursuivi ses travaux selon l'ordre établi sur la convocation.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Edmond Jolissaint donne lecture du rapport du Comité de direction. Il évoque la vie de la Caisse au milieu du mouvement économique mondial et national. L'assemblée rend hommage aux disparus, spécialement MM. Edmond Chapuis, membre du Comité de direction et Sylvain Michel, dont la mort si subite a peiné chacun.

Il appartient à M. René Jolissaint, caissier, de commenter avec détail les postes du bilan et des comptes en faisant ressortir l'essor toujours satisfaisant de la marche de la Caisse. Le roulement annuel est de fr. 644,740.— en 382 opérations. Le bilan atteint la somme de fr. 566,125.— et pour sa part l'épargne y figure pour fr. 481,692.—. Le bénéfice réalisé de fr. 1907.90 est versé au fonds de réserve qui se monte à fr. 24,100.35. Le caissier termine en remerciant tous ceux qui ont contribué à la prospérité de notre coopérative de crédit et qui devront nous accorder pleine confiance à l'avenir encore.

En lieu et place de M. l'abbé Garnier, retenu par la maladie, c'est à M. Fernand Jolissaint, instituteur retraité, qu'échoit l'honneur et la charge de présenter le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Celui-ci s'acquitte de cette tâche avec une grande aisance et à la satisfaction de chacun. Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

M. Louis Chapuis est élu par l'assemblée membre du Comité de direction, pour succéder à son père décédé, M. Edmond Chapuis.

D'autre part, il sera désormais remis, lors de chaque naissance, une tirelire avec carnet d'épargne au montant initial de fr. 5.— libellé au nom du nouveau-né. Cette initiative sera sans doute très bien accueillie.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président invite l'assemblée à se rendre au Restaurant du Soleil pour accepter une petite collation et boire le verre de l'amitié.

R. J.

Vermes (Jura)

Ce n'est pas moins de 41 membres qui ont tenu à assister, malgré le froid et la neige, à l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen. En effet, cette belle assemblée s'est déroulée samedi 2 mars, à 20 heures, au Restaurant « Rütli », sous la présidence de M. Alfred Monnerat. Celui-ci a ouvert la séance en saluant les nombreux sociétaires présents et, dans son rapport, il a commenté l'activité florissante de notre petite banque locale.

A son tour, le caissier, M. Marcel Aubry, présente le rapport financier et mit en relief l'augmentation des affaires de la plupart des secteurs du bilan. Nous relevons, entre autres, les chiffres suivants : roulement fr. 1 100 249.58 pour un bilan de fr. 484 917.55 ; bénéfice de l'année fr. 2131.65 ; réserves au 31 décembre 1962 : fr. 25 752.35. Epargne : 209 livrets totalisant fr. 395 044.05.

Ensuite, M. Gustave Bindy, au nom du Conseil de surveillance, remercia les membres du Comité de direction pour leur dévouement et le caissier qui s'acquitte soigneusement de sa tâche. A l'unanimité, les comptes et les propositions du Conseil de surveillance sont acceptés, ce qui témoigne de la confiance manifestée envers les organes dirigeants.

A l'issue de l'assemblée, la collation offerte mit le point final à cette belle manifestation de la coopération sur le plan de la commune.

M. A.

Fontenais (Jura)

Samedi 16 février écoulé, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle à la Halle Communale. Dans son allocution d'ouverture, M. Louis Chapuis, président du Comité de direction, après avoir salué et remercié les participants pour leur présence encourageante, souhaita un prompt rétablissement aux malades excusés et rappela la mémoire de deux membres décédés durant l'exercice. Par un excellent procès-verbal et dont il fut remercié par une approba-

tion unanime, notre dévoué secrétaire M. Adolphe Voisard nous permit de revivre fidèlement le déroulement de l'assemblée de 1962.

Des excellents rapports présentés tour à tour par le président de direction cité plus haut, par le caissier, M. Paul Gigon-Voisard et par le président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Maxime Cattin, nous avons le plaisir de relever les quelques chiffres suivants : mouvement général fr. 2 045 143.26, en 1923 opérations ; bilan fr. 1 771 918.05, en augmentation de plus de fr. 163 000.— sur l'année précédente ; prêts hypothécaires fr. 1 354 495.05 sur 73 postes ; Caisse d'épargne fr. 1 263 917.85 sur 443 carnets ; réserves à fin d'exercice fr. 84 420.57. Ces chiffres sont le plus fidèle miroir de l'activité toujours plus grande que déploie notre banque locale et illustrent la confiance sans cesse accrue que la population de nos deux villages accorde aux dirigeants désintéressés de notre œuvre commune.

Le verre de l'amitié offert par la Caisse et servi par notre membre de Villars, M. Lucien Ouevray qui venait de voir son restaurant complètement détruit par un incendie, nous a permis de terminer de belle façon cette belle assemblée jusque tard dans la soirée.

Aile (Jura)

Samedi 2 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle à la Maison des Oeuvres. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Lucien Riat, président du Comité de direction, analysa la situation économique actuelle, relevant ses avantages et ses dangers, en particulier ceux que pourraient présenter à l'avenir l'immense effectif de la main-d'œuvre étrangère et l'investissement, dans notre industrie, de capitaux extérieurs toujours plus larges. Le président eut également une pensée pour tous ceux que la maladie retenait au logis et rendit hommage à trois membres décédés ainsi qu'à M. Sylvain Michel, de Courtedoux.

De l'excellent rapport de M. Jos. Hubleur, caissier aussi dévoué que compétent, nous extrayons les chiffres suivants : dépôts d'épargne durant l'exercice fr. 620 032.95 ; total de l'épargne fr. 2 554 041.05 en faveur de 816 déposants ; obligations fr. 800 000.— ; prêts hypothécaires fr. 3 214 935.40 ; bénéfice, compte tenu de l'augmentation du taux d'épargne à 3 % : fr. 7810.59 ; réserves fr. 180 537.14 ; bilan fr. 3 803 786.99. Ces chiffres illustrent la confiance sans cesse accrue que la population accorde à notre Caisse.

Après lecture du rapport de l'organe de surveillance, les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée. Ajoutons encore qu'une demande d'éclaircissement relative aux comptes est satisfaite et que le secrétaire rappelle que la plus absolue discrétion est de rigueur à la Caisse comme dans tout autre organe similaire. Le paiement de l'intérêt des parts sociales termine cette belle assemblée qui laisse augurer d'un 38^e exercice plus brillant encore.

Undervelier (Jura)

Les assises annuelles de la Caisse de crédit mutuel ont eu lieu le samedi 2 mars à l'Hôtel des Galeries du Pichoux. C'est devant une cinquantaine de membres et sympathisants que le président, M. Germain Allimann, ouvre la séance en rappelant le grand deuil affectant les raiffeisenistes romands en la personne de M. Sylvain Michel, le président de la Fédération jurassienne et en même temps le président du Conseil de surveillance de l'Union Suisse.

Le procès-verbal rédigé et lu par M. Gogniat, compétent et routiné secrétaire, fait revivre en détail les divers tractanda de la précédente assemblée.

Brossant un aperçu de la situation économique en général, le président souligne très bien son rôle dans notre commune. La Caisse Raiffeisen s'épanouit pleinement, répondant ainsi aux vœux des fondateurs. Ils sont à féliciter, tout comme les membres du Comité de direction, du Comité de surveillance et caissier qui ne ménagent pas leurs

peines pour assurer la bonne marche de l'œuvre. Est cité en exemple, M. Charles Duplain-Beuchat qui, après seize années au Conseil de surveillance dont douze comme président, se retire de ce poste. M. Duplain, en bon défenseur de la cause raiffeiseniste, aimait sa caisse locale. Il y mettait comme dans tous les postes où il était appelé, le meilleur de lui-même. Le président fait part des regrets que ses collègues éprouvent en le voyant lâcher le gouvernail. Toute l'assistance se joint au président pour témoigner les plus vifs remerciements. Un petit souvenir lui est remis.

Les comptes, accusant comme d'habitude de nouveaux progrès, sont commentés par M. Lovy, caissier. Il souligne l'importance de l'épargne. L'esprit d'économie et d'épargne doit toujours être diffusé et recommandé surtout aux jeunes qui doivent penser à l'avenir et le préparer autant matériellement que moralement.

C'est à M. Norbert Meyer, vice-président du Conseil de surveillance, de faire voter les comptes ainsi présentés ainsi que le montant d'intérêt à répartir par part sociale. Il s'en acquitte avec joie, dit-il en constatant les bons résultats obtenus.

En remplacement de M. Duplain, c'est M. Joseph Erard, représentant, qui est appelé à la présidence du Conseil de surveillance et c'est M. Charles Allimann qui est élu comme membre. Félicitations à ces deux élus.

L'assemblée se termine par quelques propositions individuelles et la répartition de l'intérêt de la part sociale. Puis on se quitte après avoir bu le verre de l'amitié et contents de la soirée passée ensemble.

Courtételle (Jura)

Cette importante assemblée s'est tenue dimanche 10 février après-midi à la halle de gymnastique, et avait attiré une belle participation de près de 180 personnes. Le président, M. Louis Schindelholz, dirigea les débats et présenta un rapport très suggestif. Nous en extrayons les chiffres suivants qui reflètent la bonne marche de l'institution :

Le bilan atteint la somme de fr. 3 451 000.—, en augmentation de fr. 220 000.— depuis l'année passée. L'épargne a augmenté pour sa part de fr. 260 000.— pour franchir le cap des trois millions avec un total de fr. 3 053 174.— répartis sur 964 carnets. Les prêts hypothécaires se montent à fr. 2 377 021.— et les autres à fr. 606 000.—. L'exercice laisse un bénéfice de fr. 9863.90 qui porte les réserves à fr. 146 701.95. Les comptes 1962 ont demandé un roulement de fr. 4 774 443.— en 2104 opérations.

Sur rapport du président de surveillance, M. le curé Cordelier, ces comptes ont reçu l'appro-

bation de l'assemblée, qui a également réélu quatre membres des comités, soit : M. l'abbé Cordelier, MM. Louis Schindelholz, Germain Joliat et Marcel Chételat. Signalons que M. Joseph Comte-Comte, qui fêtait ses 80 ans, ainsi qu'il a été mentionné, se trouvait parmi les membres d'honneur et a été chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Une collation, servie dans deux restaurants, a mis un point final très apprécié à cette manifestation de la solidarité raiffeiseniste.

Boécourt (Jura)

C'est devant une salle comble au Restaurant de l'Aigle, samedi 16 février, qu'a eu lieu la 40^e assemblée générale de notre Caisse locale. Le président, M. Gaston Bourquard, salua l'assistance et rendit hommage à tous ceux qui, il y a 40 ans, firent preuve d'esprit de collaboration et démontrèrent le bien-fondé de leur œuvre d'entraide.

Le secrétaire, M. Marc Meyer, fit ensuite revivre la dernière assemblée.

Des excellents rapports présentés tour à tour par le président et par le caissier, M. Xavier Stékoffer, nous extrayons les chiffres suivants : mouvement général fr. 1 434 227.— en 771 opérations ; avoir à la Caisse centrale fr. 234 900.— Caisse d'épargne (353 carnets) fr. 801 725 ; bénéfice de l'année fr. 3981.— ; réserve fr. 69 085.—. Nombre de membres : 101.

L'approbation des comptes et des résolutions proposées par M. l'abbé Barthoulet, révérend curé, président du Conseil de surveillance, est votée par l'assemblée, ce qui témoigne de la confiance manifestée envers les organes dirigeants.

Aux nominations statutaires sont réélus pour une nouvelle période au Conseil de surveillance : M. l'abbé Barthoulet, président et M. Emile Eggen-schwylter, secrétaire. Au Comité de direction M. Robert Migy, vice-président et MM. Albert Montavon et Joseph Rossé-Baur, tous deux membres. Il en est de même du caissier M. Xavier Stékoffer. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, la famille Hernikat nous sert une collation qui est appréciée par tous les membres présents pour marquer le 40^e anniversaire de la fondation de notre société coopérative.

On ne peut que se féliciter de l'excellent développement que connaît notre banque locale.

Bagnes (Valais)

Le premier dimanche d'avril, la Caisse de crédit mutuel de Bagnes tenait ses assises à Châble devant une très forte participation.

M. E. Bruchez, président de direction, adresse son cordial salut et souhaite à tous une bienvenue. Il se plaît à relever la présence de M. Froidevaux, fondé de pouvoir, invité tout spécialement

pour le 40^e anniversaire de la Caisse. Il remercie ensuite les 27 nouveaux membres qui sont venus accroître la société durant la période 1962.

C'est ensuite M. E. Troillet, le dévoué secrétaire, qui évoque, dans la lecture du protocole, les faits saillants de la dernière assemblée. Il souligne que son rayon d'action est réjouissant.

Nous entendons ensuite le rapport du comité durant l'année 1962. Dans un discours élogieux, M. Bruchez rend compte de l'évolution de notre économie. Il relève l'essor continu de la caisse grâce à la compréhension et à l'heureuse collaboration de la population. Il remercie tous les organes qui ont contribué à la bonne marche de la caisse dans un but complètement désintéressé.

M. Angelin Besse, caissier, donne lecture des comptes de la gestion 1962. Tenus à la perfection, ils seront aussitôt approuvés par l'assemblée, qui lui témoigne sa reconnaissance par de chaleureux applaudissements.

Au nom du Comité de surveillance, M. P. Deslarzes rend compte des progrès enregistrés durant l'année écoulée. Il adresse une mention spéciale à tous les organes qui ont collaboré à l'essor fructueux de la société.

M. le révérend doyen Ducrey, curé de la paroisse, dans sa verve coutumière, montre l'importance d'une telle société : pouvoir réunir tous les membres de la vallée dans une amitié savoureuse.

M. Froidevaux, fondé de pouvoir, représentant le Comité central, montre les succès incontestables enregistrés par la Caisse Raiffeisen, grâce à son but tracé : mettre en valeur les économies latentes du peuple au profit de la population. C'est la banque du village par excellence. Par des paroles pleines de reconnaissance, il nous fait comprendre que la tâche des dirigeants n'est pas une sinécure, mais une tâche ardue parce que travaillant dans un but désintéressé.

Pour clore cette belle journée, le Comité a fait appel à M. l'abbé Cretton pour nous parler d'un des problèmes les plus scabreux de notre temps : « Le problème de l'argent et le pain quotidien ». L'argent, dit-il, demeure la force et la puissance du monde. Cet élogieux orateur sait toucher le cœur de chacun tout en y mettant une note de gaieté. Ce brillant exposé a certainement marqué chacun d'entre nous et laissera une profonde empreinte. Les applaudissements témoignèrent, mieux que toute parole, la reconnaissance à une personnalité qui, tout au long de sa carrière collabore au bien de la société.

Que les dirigeants de cet organe trouvent ici toute notre gratitude pour l'excellent travail accompli.

Fy.

SOURIS DES CHAMPS ?

Les cartouches **VULKAN** tuent tout de suite sans douleur toutes les sortes de souris des champs y compris leurs nichées. Non nuisible pour les cultures. Les souris tuées ne sont pas empoisonnées. Application simple. Première qualité - suisse.

50 pièces fr. 19.50 franco. Envoi contre remboursement. Avec mode d'emploi.

Vulkan - Vertrieb, Lyss (BE)

VIN ROUGE première qualité

Montagner	fr. 1.40 le litre
Nostrano	fr. 1.90 le litre
Barbera	
Valpolicella	
Chianti extra	fr. 2.— le litre
Départ Locarno	à partir de 30 litres.

Echantillon gratuit.
Demander les prix courants.

EXPEDITION DE FRUITS
Muralto (Tessin)
Tél. (093) 7 10 44
Case postale 60



**Imprimerie
Favre et Favre**

**Maupas 7
Lausanne**



Tabake

Volkstakab	p/kg	Fr. 7.—
Bureglück	p/kg	Fr. 8.—
Aelpler	p/kg	Fr. 9.50

100 Brissago	Fr. 20.—
200 Habana	Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt!	

franko, mit Rückgaberecht
TABAK VON ARX,
ND-Goesgen

Tabake

Mort aux souris!

dans tous les cas. Durée de l'efficacité absolument sans concurrence. Paquets à 100 pièces fr. 30.— plus port et emballage. Mort aux souris - détruit immédiatement toutes souris sans aucun danger pour plantes et autres bêtes.

Fabrique de feu d'artifices SA
Maegenwil/Arg. ☎ 054/852 65

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



sans calendrier Fr. 30.— ; avec calendrier Fr. 36.—. CALENDRIER-AUTOMATIC, 25 R. Fr. 48.—. Réparations (toutes les marques) avantageuses PENDULE NEUCHÂTELOISE dès Fr. 83.—.

Calendrier en couleur 1963 gratuit.

VON ARX, Fabrik-Versand, Nd-Gösigen
Tél. (064) 3 19 85



Chiara e brillante espansione delle Casse Raiffeisen

Per tutti coloro che seguono, più o meno da vicino, l'andamento delle Casse Rurali, è di grande interesse compulsare, di anno in anno, i risultati che vengono pubblicati, le singole poste dei bilanci di queste cooperative bancarie. Ed è bello e incoraggiante constatare come questi modesti istituti registrino ogni anno dei sensibili progressi che stanno a dimostrare la loro vitalità e la popolarità sempre più crescente che essi incontrano.

Le cifre complessive di fine 1962 presentano dei risultati veramente eccezionali che sottolineano l'importanza del ruolo svolto dall'Organizzazione Raiffeisen nell'economia elvetica.

Rileviamo in primo luogo l'aumento di oltre 241 milioni di franchi dei bilanci delle Casse Rurali svizzere, bilanci che superano ora i 2,4 miliardi di franchi. Con un aumento di 6,4 milioni, le riserve raggiungono ora i 98 milioni di franchi. Il numero dei libretti di risparmio è aumentato di 23,005 ed i capitali affidati alle Casse sotto questa forma superano ora largamente il miliardo e mezzo, con un aumento di 162,6 milioni di franchi.

I capitali versati sui libretti di deposito sono aumentati di oltre 13 milioni e le obbli-

gazioni di cassa di più di 22 milioni di franchi.

Il numero delle Casse affiliate all'Unione è aumentato di dieci, grazie ad altrettante fondazioni intervenute nel corso dell'anno, mentre i soci sono saliti a 133,037 in seguito a 3465 nuove adesioni. Il movimento generale ha superato di gran lunga i cinque miliardi e mezzo di franchi, vale a dire oltre 670 milioni in più dell'anno precedente.

Nel settore degli attivi si è avuto un aumento generale di tutte le poste. In primo piano spiccano gli investimenti ipotecari che sono cresciuti di quasi 128 milioni e si avvicinano ora al miliardo e mezzo di franchi.

Per quanto riguarda il *Cantone Ticino*, possiamo parlare di risultati veramente sorprendenti ed insperati. L'aumento complessivo dei bilanci è stato di oltre 13 milioni di franchi (aumento dell'anno precedente 7,7 milioni), cosicché si arriva ad un totale di quasi 60 milioni di franchi. Le riserve sono aumentate di 218,000 franchi circa (anno precedente fr. 165,000.—) e superano ora i 928,000 franchi. L'esercizio 1963 avrà il privilegio di registrare il raggiungimento di oltre un milione di franchi di riserve.

Cantone Ticino

	1961	1962	aumento
Casse	70	73	3
Soci	4385	4838	453
Libretti	9407	10,962	1555
Depositi	38,564,033.32	49,476,096.85	10,912,063.53
Obbligazioni	2,592,950.—	3,054,250.—	461,300.—
Riserve	710,062.29	928,647.37	218,585.08 (30,7 %)
Movimento	88,545,133.81	125,340,334.18	36,795,200.37
Bilancio	46,500,630.80	59,578,778.53	13,078,147.73 (28,1 %)

Grigione Italiano

	1961	1962	aumento
Casse	7	7	—
Soci	631	658	27
Libretti	1547	1726	179
Cassa risp.	2,621,274.07	3,180,450.95	559,176.88
Obbligazioni	1,782,300.—	1,869,800.—	87,500
Riserve	97,731.08	119,448.23	21,717.15 (22,2 %)
Movimento	9,473,795.68	10,543,140.93	1,069,345.25
Bilancio	5,194,425.65	5,851,733.63	657,307.98 (12,6 %)

I capitali affidati sui libretti di deposito sono aumentati di più di 10 milioni di franchi ed i relativi libretti di 1555. Abbiamo così un totale di 10,962 libretti (risparmio e deposito) per quasi 50 milioni di franchi. I libretti di risparmio sono solo 93 con un importo complessivo di 138,000 franchi circa. In totale, i capitali affidati alle Casse Raiffeisen ticinesi su libretti di deposito e di risparmio, in conto corrente ed in obbligazioni ammontano a 56,6 milioni di franchi.

Come sono stati impiegati tali capitali? Poco più di 36 milioni di franchi si trovano investiti in mutui ipotecari, sette milioni circa in anticipi a enti pubblici, 1,7 milioni in altri prestiti fissi garantiti, 1,1 milione in crediti in conto corrente, mentre il resto si trova all'Unione, in conto corrente o vincolato, in cassa e conto postale.

Il seguente specchietto suddivide le 73 Casse ticinesi a seconda della loro cifra di bilancio:

Casse con un bilancio

fino a 100,000 franchi :	6
da 100,000 a 500,000 franchi :	22
da 500,001 a 1 milione :	25
da 1 a 2 milioni :	14
da 2 a 3 milioni :	4
da 3 a 4 milioni :	1
oltre 4 milioni :	1

La Cassa con la cifra di bilancio più elevata è quella di Balerna, con un po' più di 5 milioni, mentre al secondo posto figura quella di Stabio con circa 3,3 milioni di franchi.

Consultando lo specchietto suddetto occorre evidentemente tener presente che la maggior parte delle Casse sono di fondazione abbastanza recente e quindi in fase di sviluppo. Basti pensare che 51 delle 73 Casse non superavano, al 31 dicembre 1962, il decimo esercizio ; 25, anzi, non superavano i cinque anni di attività. Delle Casse rimanenti, 21 si trovavano dall'undicesimo al diciottesimo esercizio ed una, quella di Sonvico, al suo quarantesimo anno di attività.

Il numero delle Casse Rurali ticinesi è aumentato, durante il 1962, di tre, grazie alle fondazioni avvenute a Malvaglia, Cagneggio e Ponto Valentino.

L'effettivo dei soci è aumentato di 453, passando a 4838. Se guardiamo da vicino il numero dei soci delle singole Casse, constatiamo che 33 di esse non hanno di più

di 50 soci, 27 Casse ne contano da 51 a 100, mentre 13 ne vantano un numero superiore a 100. La Cassa col maggior numero di soci è quella di Sonvico, che ne conta 189, seguita da quella di Arogno con 171.

La maggior parte delle Casse ha quindi un effettivo che non supera i 50 soci. Siamo però convinti che già per fine 1963 tale situazione sarà modificata, dato che parecchie sono quelle Casse che a fine 1962 avevano un numero di soci molto vicino ai 50 o magari già di 50.

Possiamo senz'altro affermare che l'esercizio 1962 è stato molto favorevole alle Casse Raiffeisen. Durante l'anno esse hanno svolto una considerevole mole di lavoro. Per accertarsene basta consultare il movimento generale da esse registrato che, se per il 1961 fu di 88,5 milioni di franchi, nel 1962 superò largamente i 125 milioni. V'è quindi stato forte afflusso di capitali ed intensa attività nella concessione di prestiti, specialmente per il finanziamento di costruzioni, per la maggior parte case monofamiliari. Si può perciò valutare, sia pure approssimativamente, l'importanza dei servizi resi dalle Casse Rurali nei nostri villaggi. L'opera svolta ed i risultati conseguiti siano valido sprone per il futuro, affinché l'attività di ogni Cassa si inserisca sempre più profondamente ed in modo più fecondo nella comunità dov'essa esplica la sua missione.

Pell.

Seduta del Consiglio di amministrazione della Cooperativa di fideiussione

Il Consiglio di amministrazione della Cooperativa di fideiussione dell'Unione svizzera delle Casse Rurali si è riunito in seduta il 27 marzo u.s., sotto la presidenza del Dr. Gallus Eugster.

In apertura della seduta, il presidente Dr. Eugster ricordò la figura del presidente del Consiglio di sorveglianza dell'Unione, Sylvain Michel, di Courtedoux, deceduto il 20 febbraio 1963 in seguito ad attacco cardiaco.

Dopo la lettura del verbale dell'ultima seduta, il procuratore Paul Klaus presentò un rapporto sull'attività della Cooperativa di fideiussione nell'esercizio decorso. Ancora una volta, i risultati conseguiti possono essere definiti rallegranti sotto ogni punto di vista. Delle domande trattate, 705 furono accolte interamente e 52 in parte. Unitamente a tre cauzioni per garanzie bancarie, i nuovi impegni assunti concernono quindi 760 posizioni per un importo totale di fr. 7,517,465.—. Delle richieste ricevute, 96 non poterono venir accolte, 51 vennero

parzialmente ritirate mentre 45 dovettero venir rifiutate. A fine 1962 vi erano 166 pendenze per un importo complessivo di fr. 2,396,470.—.

Nel 1962 gli impegni per fideiussioni prestate aumentarono di fr. 3,291,089.—, ciò che dà un totale di fr. 23,758,379.—, ripartiti in 3280 posizioni. Con queste cifre la nostra resterà probabilmente ancora la più grande Cooperativa di fideiussione della intera Svizzera.

Sul conto di esercizio e sul bilancio riferì il direttore dott. A. Edelmann. Il buon risultato conseguito permette al Consiglio di amministrazione di proporre alla prossima assemblea generale una distribuzione dell'interesse del 2 1/2 % sulle quote sociali, mentre finora si era corrisposto il 2 %.

Basandosi su ponderati motivi, il gerente della Cooperativa suggerì poi un aumento degli attuali limiti per la prestazione di fideiussione. Dopo viva discussione il Consiglio di amministrazione decise di proporre alla prossima assemblea generale l'aumento del limite per la prestazione di fideiussioni per prestiti da 10,000 a 15,000 franchi quando la garanzia è costituita unicamente dalla fideiussione, e da 30,000 a 50,000 franchi quando la fideiussione viene prestata a complemento di ipoteche di secondo grado. Nei prestiti garantiti unicamente dalla fideiussione è previsto il computo di un premio di 3/4 % sull'importo che supera i 10,000 franchi.

L'estensione dei limiti nella prestazione di fideiussioni è concepita principalmente in considerazione dei maggiori bisogni finanziari che si riscontrano nel settore agricolo e artigianale; non quindi, per esempio, per il finanziamento di case monofamiliari. La prestazione di fideiussione per prestiti che superano i 10,000 franchi e che non sono coperti da altre garanzie presuppone, se i richiedenti sono persone che svolgono un'attività artigianale, la tenuta di un'appropriata contabilità o il periodico controllo della stessa.

Dopo dodici anni di attività, il direttore dott. Edelmann, essendo sarraccario di lavoro, esprime il desiderio di cedere la gerenza della Cooperativa di fideiussione ad altra persona. Il Consiglio di amministrazione accetta le sue dimissioni, porgendogli sentiti ringraziamenti per il prezioso suo contributo dato alla Cooperativa di fideiussione. Si prevede che in occasione della prossima assemblea generale il direttore Dr. Edelmann venga chiamato a far parte del Consiglio di amministrazione.

Quale nuovo gerente il Consiglio di amministrazione nomina il signor Paul Klaus, finora procuratore.

La prossima assemblea generale, che sarà la 21.ma, avrà luogo nel tardo pomeriggio del 21 giugno 1963 alla Tonhalle di San Gallo.

* * *

Le proposte che il Consiglio di amministrazione della Cooperativa di fideiussione intende sottoporre all'approvazione della prossima assemblea dei delegati rivestono una grande importanza, specialmente per quel che concerne gli aumenti dei limiti nella prestazione di fideiussioni. E' questo un provvedimento che si adatta ai tempi ed alle necessità attuali e che è prova del dinamismo della nostra Cooperativa di fideiussione, dinamismo impresso in modo particolare dal dott. Edelmann che ne è stato, per oltre due lustri, l'impareggiabile gerente. In questi anni la Cooperativa ha assunto uno sviluppo fortissimo, superando qualsiasi previsione e rendendo innumerevoli servizi. Al dott. Edelmann, che poiché già talmente occupato quale direttore dell'Ufficio di revisione dell'Unione ha dovuto lasciare la gerenza della Cooperativa di fideiussione, va il nostro ringraziamento e la nostra gratitudine per l'intensa e fruttuosa sua opera.

Al neoletto signor Paul Klaus porgiamo le nostre vive felicitazioni ed i migliori auguri per un proficuo lavoro, ricco di soddisfazioni.

Corso regionale di istruzione

Il 6 aprile u.s. si è svolto a Biasca, nella sala del Consiglio comunale gentilmente concessa, un corso regionale di istruzione per dirigenti e cassieri. Si trattava del sesto corso del genere tenuto sinora nel Ticino. Erano presenti circa 25 delegati in rappresentanza di 14 Casse, il presidente della Federazione, prof. Ceppi, ed il Revisore dell'Unione.

Gli argomenti trattati concernevano i compiti dei Comitati della Cassa Rurale, la concessione dei prestiti e crediti nonché la contabilità generale. Essi sono stati seguiti con interesse dai delegati che, da parte loro, non hanno mancato di formulare domande di vario genere, partecipando così attivamente al corso.

Alcuni degli argomenti sollevati, anche se già pubblicati nel « Messaggero », verranno nuovamente trattati in questa sede per le Casse di recente costituzione.

Il registro dei soci

Il registro dei soci deve venir tenuto aggiornato ad opera del cassiere. Le entrate

e le uscite vanno notificate al Registro di commercio almeno una volta all'anno. Ciò che spesso viene trascurato è il cambiamento in caso di morte di un socio. Gli eredi, come prescritto dagli statuti, possono rimanere soci fino al momento della divisione. In seguito la quota sociale dovrà venir trasferita ad uno degli eredi o rimborsata. Occorre poi procedere alla necessaria notifica al Registro di commercio.

Le singole dichiarazioni di adesione devono venir tenute in ordine e vanno regolarmente controllate dai membri dei Comitati per accertarsi che siano al completo ed in regola. In caso di adesione di *donne sposate* si deve richiedere, normalmente, anche la firma del marito, per consenso. Ciò non è necessario in caso di *separazione di beni*.

Se una socia, nubile, si sposa, non è necessario richiedere il consenso del marito. A questo proposito vi possono però essere delle eccezioni, nel caso per esempio che detta socia sia pure debitrice e che in seguito al matrimonio sorgano delle modifiche per quel che concerne la proprietà della garanzia per il prestito.

Occorre pure verificare la data di nascita dei singoli soci per accertarsi che siano maggiorenni.

Pell.

La Banca agricola mondiale

La Banca agricola mondiale, la cui istituzione era stata suggerita dal Canada e dagli Stati Uniti in occasione della seconda sessione della Organizzazione delle Nazioni Unite per l'alimentazione e l'agricoltura (FAO) nel novembre 1961, ha iniziato la sua attività.

La decisione è stata presa dall'organo di controllo che comprende un Comitato composto dei rappresentanti di 20 nazioni. Esso aveva incaricato il signor A.-H. Boerma, direttore esecutivo dell'azione, di prendere le misure necessarie per la lotta contro la penuria di viveri nelle zone devastate e di dare esecuzione ai diversi programmi di aiuto. L'utilizzazione del 25 % delle riserve di derrate alimentari, dei mezzi liquidi e delle prestazioni di servizio, accordata da 39 Stati, è stata autorizzata per le regioni in cui regna la fame. Il Comitato ha inoltre messo a disposizione del direttore esecutivo dei fondi di 500,000 dollari per volta per delle azioni speciali, come il vettovagliamento a bambini che non hanno ancora raggiunto l'età scolastica, il vettovagliamento scolastico, la realizzazione dei programmi di risistemazione, l'aiuto ai comuni sfavoriti, la coltivazione ed il recupero delle terre.

della situazione monetaria nel nostro Paese, la posizione della Svizzera di fronte alla Comunità Economica Europea dal punto di vista economico e politico, elencando i vantaggi e gli svantaggi che essa trarrebbe da una sua associazione al Mercato Comune. Il commercio dovrà per varie circostanze assumere nuove forme, la produzione industriale e artigianale dovrà lottare per affermarsi mentre l'agricoltura sarà particolarmente esposta alla concorrenza estera.

Il sig. Pellandini conclude la sua bella e interessantissima conferenza dando un sguardo generale all'attività della nostra Cassa, ringraziando poi in modo particolare l'attentissimo presidente del Comitato di direzione, signor mo. Pietro Pianta e il bravo cassiere signor Giovanni Della Ca, come pure i membri dei due Comitati per la loro opera.

Dopo alcune domande al conferenziere da parte di alcuni membri intorno alla svalutazione della moneta, al Mercato Comune ecc. il presidente chiudeva la laboriosa e fruttuosa assemblea del primo decennio di vita della Cassa Rurale di Brusio, facendo voti per il suo ulteriore sviluppo a favore della nostra popolazione e del nostro Comune.

P. Rampa.

Loco

Il 3 aprile scorso si è tenuta a Loco nella sala comunale l'assemblea generale della Cassa Rurale nel suo quinto esercizio; 24 dei 53 soci iscritti furono presenti, gli altri scusarono la loro assenza.

Il presidente della direzione sig. Walter Wetzel apriva l'assemblea, che si è svolta in un clima di vera cordialità, presentando il rapporto di attività dell'anno 1962 e dimostrava come nel corso dell'esercizio appena chiuso, la Cassa Raiffeisen ha rinforzato notevolmente la sua posizione nella nostra regione dando un nuovo impulso allo sviluppo e al progresso nei diversi settori economici, in modo speciale nell'edilizia.

Il sig. Serafino Schira, cassiere, nel suo ampio rapporto ringraziava tutti coloro che collaborarono al continuo sviluppo di questa provvida istituzione bancaria locale che rende la Bassa Valle indipendente nel campo finanziario. Il bilancio di esercizio al 31 dicembre presenta una cifra primato di fr. 341,455.25 mentre il movimento generale (397 operazioni) si chiudeva con fr. 1,164,962.06, cifra mai raggiunta negli scorsi anni. I libretti di deposito emessi al 31 dicembre 1962 erano 84, sui quali furono versati durante l'anno fr. 173,380.85; inoltre figurano una ventina di obbligazioni vincolate per 3/5 anni ed alcuni conti correnti con fr. 355,461.64 di versamenti. Numerose furono le domande di prestito durante l'anno per un importo complessivo di fr. 149,800.—, parte concessi a privati e parte ad enti pubblici, in più fr. 100,000.— impiegati in conti vincolati presso l'Unione in San Gallo.

Il sig. Renato Schira, presidente del Consiglio di sorveglianza, informava i presenti sull'attività di controllo facendo un elogio alla direzione ed al cassiere per il lavoro svolto, invitando poi l'assemblea ad approvare i conti ed il bilancio per il 1962 dandone scarico agli organi responsabili. I conti e la gestione venivano approvati all'unanimità.

Da 5 anni la Cassa Rurale è a disposizione della nostra comunità ed ecco la situazione a fine anno 1962 dei capitali affidatigli: fr. 282,119.75 sui libretti di deposito, fr. 12,500.— in obbligazioni, fr. 38,691.— in conti correnti. Questi capitali sono stati investiti principalmente in ipoteche e cioè fr. 154,500.—, gli altri prestiti ammontano a fr. 146,100.—.

L'esercizio 1962 ha dato dei risultati soddisfacenti, infatti dedotti gli ammortamenti sul mobilio di fr. 480.— furono versati al fondo di riserva ancora fr. 409.35 portando così il totale delle riserve a fr. 590.60.

Terminato l'ordine del giorno il presidente sig. Wetzel dichiarava chiusa l'assemblea ringraziando calorosamente gli intervenuti ed invitandoli a continuare l'opera di propaganda e di persuasione a favore della nostra benefica istituzione.

Notizie dalle Casse

Brusio

Decennio di fondazione

La nostra Cassa Rurale tenne domenica 17 marzo u.s. la sua assemblea annuale. Erano presenti una settantina di soci. Era pure fra noi il sig. Pellandini quale delegato dell'Unione Svizzera delle Casse Rurali sistema Raiffeisen di San Gallo, che nella occasione del decimo anniversario di attività della nostra Cassa tenne una interessante conferenza sui problemi e sugli scopi delle cooperative di credito rurale con particolare accenno alla situazione del nostro Paese nei confronti del Mercato Comune Europeo.

Il presidente del Comitato direttivo sig. mo. Pietro Pianta, nel suo rapporto di gestione, constata che l'economia del nostro Paese è ancora sempre favorevolmente determinata dall'alta congiuntura e che la stessa si fa lentamente sentire anche nel nostro Cantone e perfino nella nostra Valle.

Le mete prefissoci all'inizio dell'esercizio 1962 vennero non solo raggiunte ma largamente superate. Il numero dei soci è passato da 138 a 157, il bilancio ha superato la meta del milione di franchi raggiungendo la somma di fr. 1,088,452.— mentre il movimento invece dei 3,000,000 di franchi previsti raggiunge nientemeno che 5,192,017 franchi.

Il presidente dà poi un dettagliato rapporto sull'attività del Comitato di direzione. Comunica all'assemblea la decisione di regalare a partire da quest'anno, ad ogni neonato dei soci un libretto di risparmio con il modesto importo di fr. 10.—. Ringrazia i depositanti e debitori della fiducia riposta nel nostro Istituto come pure i membri dei due Comitati e in modo speciale il cassiere sig. G. Della Ca per il suo assiduo e coscienzioso lavoro. In occasione dell'ottantesimo compleanno del nostro vice-presidente sig. Pietro Tognina il

presidente lo ringrazia della sua sollecita assiduità alle sedute del Consiglio di direzione e del prezioso contributo della sua esperienza. Quale espressione tangibile della stima e riconoscenza che il sig. Tognina gode fra i colleghi della Direzione e fra tutti i membri gli vengono offerti in omaggio dei fiori e un piccolo dono. Ricorda poi, invitando i presenti ad alzarsi in piedi, la scomparsa dei due membri della nostra Cassa signori Giovanni Bornatico e Giovanni Cathieni.

Dal rapporto del cassiere rileviamo che lo sviluppo della Cassa fu molto lusinghiero. Esso si compendia nelle seguenti cifre:

Numero dei soci : 157.
Bilancio : fr. 1,088,452.45.
Movimento : fr. 5,192,017.34.
Utile netto : fr. 2581.30.
Fondo di riserva : fr. 11,803.40.

Su proposta del presidente del Comitato di sorveglianza, signor Vittorino Pola, l'assemblea accetta i conti dell'anno d'esercizio 1962 come pure la proposta di fissare l'interesse sulla quota sociale al 4 %.

I membri del Comitato di direzione sig. Enrico Triacca e P. Rampa vengono riconfermati in carica a pieni voti per un altro periodo, così pure il sig. Angelo Plozza per il Comitato di sorveglianza e il cassiere sig. G. Della Ca.

Il presidente passa poi la parola al delegato dell'Unione centrale di San Gallo sig. Pellandini. L'egregio conferenziere, dopo essersi congratulato con gli organi dirigenti per il decennio d'esistenza della Cassa Rurale di Brusio, porge le felicitazioni dell'Unione Centrale di San Gallo.

Si sofferma quindi sugli scopi e la funzione della Cassa Rurale nel Comune, dall'origine ai nostri giorni. Espone poi in modo chiaro i vari aspetti

Prima di lasciare la sala il cassiere pagava ad ogni socio l'interesse sulla quota sociale che è stato fissato al massimo di fr. 5.— lordi per ogni quota.

Valcolla

Sabato 23 marzo, nel salone del Ristorante Campana in Maglio di Colla, si è svolta l'assemblea annuale della nostra Cassa Rurale sotto la presidenza del sig. mo. Soldati Aurelio il quale dopo aver porto brevi parole di saluto ai presenti, e dopo l'approvazione del verbale dell'assemblea dello scorso anno, ha presentato un dettagliato rapporto sulla situazione generale della Confederazione, nel campo economico, e su quella della nostra regione, ed ha rilevato l'attività svolta dalla nostra Cassa nel 1962.

Lo seguiva il cassiere signor Emilio Campana, con un chiaro e preciso rapporto sulla situazione finanziaria della Cassa e sullo sviluppo, lento ma continuo, registrato da questa benefica istituzione, in questo primo decennio di vita. Fu infatti nel maggio 1953, che per precipua iniziativa del Mto. Reverendo Parroco di Colla, Don Guido Marzaro, venne decisa la fondazione della Cassa Rurale in Val-Colla, in una memoranda assemblea tenuta a Maglio di Colla, presenti i rappresentanti della Unione di San Gallo, della federazione cantonale, e del compianto Reverendo Don Giovanni Rovelli, Prevosto di Sonvico, che fu il primo animatore delle Casse Rurali nel Ticino. Ebbene in questi primi dieci anni, la Cassa sormontando non poche e gravi difficoltà di ogni ordine, grazie alla fermezza e spirito di sacrificio dei suoi dirigenti, ha saputo non solo affermarsi, ma svilupparsi e svolgere la sua azione, secondo i principi di solidarietà raiffeisenisti. Dai 9 libretti di deposito del primo anno siamo passati ai 61 di fine 1962; i soci da 26 sono saliti a 48. Il movimento generale da fr. 20,600.05 è passato a fr. 268,264.77. L'ammontare dei prestiti concessi a soci e a Enti pubblici, da fr. 15,000.— del primo anno è salito a fr. 124,375.15. Il fondo di riserva che nel 1953, segnava fr. 5.60 ammontava alla fine del 1962 a fr. 1330.30.

Queste cifre dimostrano il costante interesse che la Cassa incontra nella popolazione della Valle, anche se non in egual misura in tutti i paesi, in alcuni dei quali purtroppo la sua azione non è avvertita come in altri. Ma poco per volta i cittadini comprenderanno l'importanza di questa istituzione per lo sviluppo economico della Valle. E' necessario che tutti gli Enti pubblici, Comuni, Patriziati, Associazioni, aderiscano alla Cassa, onde potenziare la sua vitalità, e più numerosi i soci che siano animati da spirito di solidarietà e consci dei doveri che l'adesione ad una Cassa Rurale comporta, in modo particolare nella richiesta di mutui. Grazie all'adesione, decisa lo scorso anno, della Cassa alla Cooperativa di fideiussione dell'Unione svizzera delle Casse Rurali, esiste una maggiore possibilità di far capo alla Cassa per richieste di mutui, fino all'importo di fr. 15,000.—. E così terminava il cassiere: «mi auguro che la fiducia nella nostra Cassa non venga mai meno e contribuisca anzi sempre più al conseguimento di ulteriori successi».

Era poi la volta del rapporto conciso del presidente del Consiglio di sorveglianza, signor Celestino Moresi, pure ascoltato dai presenti con vivo interesse. I tre rapporti ed il bilancio venivano poi approvati all'unanimità, con un ringraziamento alla direzione, al cassiere, ed al Consiglio di sorveglianza per l'attività dimostrata a favore della Cassa. L'assemblea si è svolta con ordine ed in un ambiente di serenità, ed anche di propositi per un attivo interessamento per una maggiore propagazione dei principi raiffeisenisti. Ed ora si ricomincia il lavoro per un nuovo periodo, che ci auguriamo proficuo, a vantaggio della popolazione.

C.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1961-1962

	1961	1962
<i>Nombre de Caisses</i>	1 077	1 087
<i>Nombre de sociétaires</i>	129 572	133 037
<i>Roulement</i>	4 888 246 913.25	5 558 885 476.58

Bilan au 31 décembre

<i>Actif</i>		
Encaisse et chèques postaux	26 378 137.09	29 698 186.02
Avoirs à vue à la Caisse centrale	121 281 466.86	140 290 471.10
Avoirs à terme à la Caisse centrale	241 090 500.—	279 583 000.—
Comptes courants débiteurs gagés	141 505 525.—	162 846 362.43
Prêts à terme gagés	84 659 292.27	89 100 367.16
Avances aux communes et corporations de droit public	147 492 357.49	168 876 121.60
Prêts hypothécaires	1 361 374 502.97	1 489 190 235.33
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	17 508 056.65	20 359 366.—
Immeubles 82/89	8 172 874.15	9 309 729.55
Autres actifs	20 935 264.26	22 584 934.99
	<u>2 170 397 976.74</u>	<u>2 411 838 774.18</u>

Passif

Crédits utilisés à la Caisse centrale	15 452 158.70	24 548 800.65
Comptes courants créanciers	207 867 049.05	233 769 609.42
Caisse d'épargne: 594 298/617 071 livrets	1 395 558 539.23	1 558 193 324.80
Comptes de dépôts	71 187 308.19	84 886 069.03
Obligations	355 499 578.85	377 601 425.30
Autres passifs	20 111 024.73	21 348 760.40
Parts sociales	13 114 939.10	13 469 608.—
Réserves	91 607 378.89	98 021 176.58
	<u>2 170 397 976.74</u>	<u>2 411 838 774.18</u>

Compte d'exploitation

<i>Produits</i>		
Intérêts actifs	70 835 045.96	78 561 162.07
Recettes diverses	194 743.24	214 133.76
	<u>71 029 789.20</u>	<u>78 775 295.83</u>

Charges

Intérêts passifs	41 473 207.61	46 107 569.01
Droits et contributions perçus	14 442 888.68	16 034 529.65
Impôts	1 523 697.27	1 870 151.97
Administration	3 666 553.05	4 042 193.90
Autres frais généraux	3 066 998.63	3 403 716.09
Amortissements	468 904.75	461 567.07
Intérêts aux parts sociales nets	429 389.15	441 770.45
Bénéfice net	5 958 150.06	6 413 797.69
	<u>71 029 789.20</u>	<u>78 775 295.83</u>